

Actes du colloque  
Palais du Luxembourg 5 mars 2018

Groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste au Sénat  
Groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine à l'Assemblée nationale  
En partenariat avec *L'Humanité*

# Face à la crise démocratique quelle **révolution** constitutionnelle ?







Abstention,  
défiance envers les élus,  
**hyper présidentialisaton,**  
abaissement du Parlement,  
prise du pouvoir par le marché,  
**menaces sur la démocratie.**

Il est grand temps  
de réinventer la République.

## S O M M A I R E

# 1. Le constat d'une **crise** démocratique **profonde**

Une prise en main radicale de la vie publique par le pouvoir exécutif

**ÉLIANE ASSASSI** sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE. **Page 8.**

Les Français ne croient plus en la capacité du régime à améliorer leur vie

**FRÉDÉRIC DABI** politologue, directeur général adjoint de l'Ifop. **Page 14.**

Notre système constitutionnel est sans contrepouvoir

**DOMINIQUE ROUSSEAU** professeur de droit constitutionnel à l'université Panthéon-Sorbonne. **Page 18.**

La République française est un résultat direct de l'intervention populaire

**STÉPHANIE ROZA** docteure en philosophie, chargée de recherche au CNRS. **Page 22.**

C'est l'idée même de la démocratie représentative qui est en jeu

**ESTHER BENBASSA** sénatrice EELV de Paris. **Page 26.**

Le rôle de l'État n'est plus de faire prévaloir l'intérêt général,  
mais d'assurer la pérennité du système

**PIERRE-YVES COLLOMBAT** sénateur du Var. **Page 30.**

Une partie du territoire national est abandonné et humilié

**SÉBASTIEN JUMEL** député PCF de Seine-Maritime. **Page 34.**

Il y a parmi les élites un certain cynisme à l'égard de la démocratie

**SOPHIE TAILLÉ-POLIAN** sénatrice PS du Val de Marne. **Page 38.**

## 2. Comment révolutionner le lien entre **population** et pouvoir **politique** ?

Nous avons besoin de véritables mesures, fortes et ambitieuses

**ANDRÉ CHASSAIGNE** député du Puy-de-Dôme, président du groupe GDR. **Page 44.**

Pensons une démocratie permettant à tous de participer

**BASTIEN FRANÇOIS** professeur de droit constitutionnel à l'université Panthéon-Sorbonne. **Page 48.**

Il n'y aura pas de liberté démocratique sans liberté dans le travail

**ROLAND GORI** psychanalyste, professeur de psychopathologie. **Page 52.**

Pourquoi certaines catégories sont-elles invisibles ou inaudibles ?

**ELEN RIOT** ethnologue, professeure à l'université de Reims. **Page 58.**

Il faut définir des axes de combat contre la présidentialisation de la vie politique

**PIERRE LAURENT** sénateur de Paris, secrétaire national du PCF. **Page 62.**

Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution

**NICOLE BORVO COHEN-SEAT** ancienne sénatrice de Paris et présidente du groupe CRC. **Page 66.**

La VI<sup>e</sup> République, une proposition révolutionnaire qui refonde notre rapport à la règle du jeu démocratique

**UGO BERNALICIS** député LFI du Nord. **Page 70.**

Les élus ne peuvent pas toujours se cacher derrière les institutions pour refuser d'agir

**BARBARA ROMAGNAN** ancienne députée du Doubs, Génération. S. **Page 74.**



# 1. Le constat d'une **crise** démocratique **profonde**



# Une prise en main radicale de la vie publique par le pouvoir exécutif

ÉLIANE ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRCE

**M**esdames Messieurs, chers amis, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir répondu si nombreuses et si nombreux à l'invitation du Groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste au Sénat et à l'invitation du Groupe GDR à l'Assemblée nationale. Ce lundi après-midi sera consacré à un sujet pointu, pouvant être considéré comme difficile d'accès, et pour celles et ceux qui n'ont pas goûté à la pratique ou à la théorie constitutionnelle, il peut être perçu comme quelque peu rebutant. Pourquoi ce colloque ? Pourquoi maintenant ? Le 23 juillet, devant le Parlement réuni en congrès à Versailles, le Président de la République a annoncé sa volonté d'engager une réforme institutionnelle et constitutionnelle sous la forme de trois projets de loi, constitutionnels, organiques et ordinaires. Parmi toutes les mesures annoncées, certaines font plus parler d'elles : la réduction du tiers du nombre de parlementaires et la limitation à trois mandats successifs pour les parlementaires et les présidents d'un exécutif local, hormis les maires des communes de moins de 3 500 habitants. À la suite de cette annonce, chaque président des deux chambres a mis en place des groupes de travail, des groupes thématiques à

l'Assemblée nationale, une réunion sous la présidence de Gérard Larcher, des présidents de groupes, d'un rapporteur et du président de la commission des lois ici au Sénat. Ces groupes, après plusieurs semaines de travail, ont rendu leurs conclusions il y a quelques semaines et nous avons d'ailleurs mis à votre disposition la contribution de notre groupe au Sénat. Au cours de ces travaux auxquels nous avons assidûment participé, il nous a semblé utile pour ne pas dire urgent d'ouvrir un premier débat avec un certain nombre de personnalités, que je veux remercier ici pour leur présence, afin d'élargir la confrontation des points de vue et, autant que faire se peut, dégager des convergences d'idées. Urgent de dégager des convergences, car nous sommes nombreuses et nombreux à noter que depuis plusieurs années existe une concomitance avec le développement de la crise économique et sociale et le rejet croissant du fait politique, des acteurs politiques, à commencer par les parlementaires et les membres de l'exécutif, Président de la République compris. Les intervenants de la première table ronde nous présenteront leur analyse sur les raisons de cette véritable crise démocratique dont le constat est bien souvent partagé,





même si les avis divergent sur les causes. Aujourd'hui, cette crise s'accélère et n'est pas loin, à mon sens, de se transformer en crise institutionnelle de rupture d'équilibre déjà très fragile entre exécutif et législatif. Sans entrer d'emblée dans une polémique, j'attends avec intérêt l'appréciation des uns et des autres, car, de mon point de vue, nous assistons à une prise en main radicale de la vie publique par le pouvoir exécutif. La pratique du pouvoir d'Emmanuel Macron enthousiasme certaines

et certains qui saluent son efficacité et en inquiète d'autres qui dénoncent une course de vitesse qui fait peu cas du débat démocratique et fait fi du débat parlementaire. Un éditorialiste du Monde, dans un récent article intitulé « *L'assèchement volontaire du débat politique* », notait, je le cite : « *Bien au-delà du sort réservé à la presse [il évoquait ici le déménagement de la salle de presse de l'Élysée et les multiples admonestations du Président de la*

*République contre les journalistes politiques], tout est fait pour que n'émerge aucun débat hors de la bouche présidentielle où le récurrent, en même temps, est censé balayer à lui seul le champ des possibles*». Sans trahir beaucoup de choses, vous comprendrez que je partage pour une large partie ce point de vue auquel j'ajouterai la détermination du Chef de l'Etat à faire fi des oppositions. Mais s'il peut agir ainsi, c'est qu'il utilise avec une certaine audace, il faut le reconnaître, toutes les manettes de la Ve République, qui en fait un régime que l'on peut qualifier de semi-présidentiel, mais s'il en use, j'estime qu'il en abuse. Le recours aux ordonnances est symbolique de cette nouvelle pratique. L'article 38 de la Constitution permet d'éviter l'exercice plein et entier du droit d'amendement sur des textes qui ne sont pas encore rédigés. En effet, les lois d'habilitation qui donnent pouvoir au gouvernement de légiférer seul dans tel ou tel domaine sont imprécises et générales. Elles ne permettent pas aux parlementaires d'user de leur prérogative constitutionnelle puisqu'ils n'ont pas connaissance du détail des articles du projet de loi à venir. Et nous avons pu constater avec les ordonnances relatives à la loi travail que le débat parlementaire sur les lois de ratification relève plus de la formalité que d'autres choses, de nombreuses dispositions étaient déjà applicables. L'annonce du recours à cet article, pour une partie nous dit-on de la réforme de la SNCF, fait craindre une nouvelle fois un débat au pas de charge avec un semblant de dialogue avec les organisations syndicales et le mouvement associatif. Certains contestent ce point de vue en se référant aux ordonnances de l'après 1981. Même si, sur le principe, la méthode pouvait être contestable, il existe une

■ **Emmanuel Macron**  
 ■ **fait le pari de la vitesse**  
 ■ **pour tuer le débat**  
 ■ **dans le pays et**  
 ■ **au Parlement.**

différence de taille : la situation politique était tout autre, le pays s'était clairement engagé dans la voie d'un changement progressif sur un programme précis au point d'être listé point par point. Emmanuel Macron, faut-il le rappeler, a été élu par défaut, après avoir recueilli 24 % des suffrages au premier tour. Il a été élu, oui, mais sans la légitimité d'un projet clair, débattu, qui a été marqué jusqu'à la fin de la campagne ou presque. Oui, nous contestons le principe des ordonnances, d'autant quand elles sont décrétées unilatéralement. Le nouveau Chef de l'Etat, qui aime les démonstrations symboliques, on l'a vu encore lors du salon de l'Agriculture, a enfoncé le clou de la reprise en main du pouvoir législatif par le pouvoir exécutif en médiatisant, par exemple, les séances de signature de promulgation des lois. À l'inverse de Mirabeau qui, à la tribune de la première Assemblée nationale, vantait la lenteur des débats comme garantie d'un fonctionnement démocratique du Parlement, Emmanuel Macron fait le pari de la vitesse, de la multiplication des annonces, d'un véritable zapping pour tuer le débat dans le pays et au Parlement, et ce avant même son commencement. Une précision s'impose toutefois. Emmanuel Macron n'est pas le seul responsable de l'affaiblissement du Parlement face à l'exécutif. Le processus de rationalisation du travail parlementaire, à l'œuvre depuis des décennies et que les professeurs de droit constitutionnel connaissent bien, a participé au développement de la défiance de la population à l'égard des assemblées. Cette rationalisation a visé essentiellement à accélérer le temps législatif au détriment du droit d'amendement et du temps de parole. La dérive hyper présidentielle, accélérée par Nicolas Sarkozy, et l'utilisation répétée du 49.3 par François

Hollande et Manuel Valls, ont confirmé cette évolution. Or, ce qui fait la force du Parlement – en tout cas, c’est mon sentiment –, c’est l’affrontement des idées, le débat. Deux propositions, tuer la discussion, développer les irrecevabilités contre les amendements, ont produit l’effet sans doute attendu : un désintérêt pour le débat parlementaire.

Les regards se tournent alors vers l’Élysée ou vers la Commission européenne jugés véritables centres de décision. Maintenant une nouvelle étape est franchie avec l’hallali contre la séance publique au profit du travail en commission où le pluralisme est réduit à la plus simple expression, les petits groupes étant par nature très peu présents, même si pour notre part nous résistons. La législation en commission va avoir pour principale conséquence de définitivement confirmer la transformation du Parlement en une chambre d’experts au sein de laquelle quelques dizaines de députés, de sénatrices, de sénateurs, accapareraient le travail législatif. De la chambre d’experts à la startup, il n’y a qu’un pas pour exaucer la volonté avouée du Président. Un Parlement évanescence reste-t-il utile ? Est-il nécessaire ? Après l’avoir abaissé, vilipendé, caricaturé, le moment serait venu de le réduire. La réduction du nombre de parlementaires évoquée par Emmanuel Macron, mais aussi par d’autres candidats à la présidence de la République, comme François Fillon, n’est pas anecdotique. Un Parlement ramené à une chambre de contrôle et d’enregistrement doit-il disposer du même effectif ? Est-il nécessaire de maintenir le même lien avec les populations et les territoires ? Cette initiative est démagogique, mais elle est avancée sans le moindre argument sérieux. Peut-on rénover la vie démocratique en commençant par diminuer la

- *Peut-on rénover la vie démocratique en commençant par diminuer la représentation populaire ?*

représentation populaire ? Je pense pour ma part qu’il faut mettre en débat cette grave question, la sortir du constat démagogique et y résister fortement. Bien sûr, la question de la représentation des modes de scrutin, de la décentralisation, des rapports à l’Europe intervient lourdement dans cette évolution des rapports institutionnels dans notre pays. Toujours est-il, et c’est encore une fois mon sentiment profond, que nous parvenons à un moment où notre régime peut basculer. La crise démocratique que connaît notre pays traverse

un bon nombre d’autres pays occidentaux. Il suffit de regarder vers la Grande-Bretagne, l’Espagne, plus récemment l’Allemagne, et encore plus récemment ce qui s’est passé hier en Italie. L’accession de Donald Trump aux États-Unis va, quant à elle, rapidement amener à s’interroger sur les vertus du régime présidentiel. Les forces qui organisent la mondialisation économique et financière ont-elles encore besoin des institutions démocratiques ? N’assistons-nous pas à une volonté de prise de pouvoir direct du marché évacuant ce qui n’était devenu qu’un seul intermédiaire : le politique ? L’État ne peut pas tout, disait un ancien Premier ministre il y a près de vingt ans. Cela sonnait comme un avertissement auquel pourrait faire écho la toute-puissance des places financières aujourd’hui. Et le peuple ? Et le peuple dans tout ça ? Vaut-il encore se satisfaire longtemps de donner les pleins pouvoirs tous les cinq ans à un individu dans une confusion idéologique croissante

sans pouvoir intervenir sur les choix engagés durant le mandat, puisque l'élection législative est totalement inféodée au résultat du scrutin présidentiel, inversion du calendrier électoral oblige ? Notre peuple a soif d'intervention, il ne s'est pas désintéressé de la chose publique. Il est, c'est vrai, dégoûté de toutes ces promesses non tenues, d'un système de nature oligarchique, mêlant monde de l'argent et fonction élective ou institutionnelle, sans oublier la haute fonction publique. Comme le disait Robespierre, qu'importe aux citoyens qu'il n'y ait plus d'armoiries s'il voit partout la distinction de l'or. Le peuple subit ce zapping de l'actualité savamment entretenu par des médias d'autant plus dociles qu'ils sont propriété de ceux qui détournent réellement le pouvoir. Comment permettre cette intervention du peuple ? Comment bousculer ce nouvel ordre établi étouffant et souvent écœurant ? Comment ouvrir une nouvelle période de révolution constitutionnelle pour casser ce mur qui se dresse entre la population et les lieux de décision de plus en plus opaques et lointains ? Ce sera l'objet de la seconde partie de ce colloque. Notre initiative intervient dans une période de tractation immense autour de la future révision constitutionnelle. Ces tractations devraient se muer, selon moi, en un grand débat national partout en France, car ce qui se passe est loin d'être anodin. De coup de force en coup de force, nous assistons à une évolution profonde de notre système politique qui s'imprègne de l'autoritarisme. Oui, en écho lointain à celle qui marqua l'Histoire il y a près de 230 années, la question d'une vé-

ritable révolution constitutionnelle pour répondre à l'insolente domination du marché et de ses relais institutionnels et politiques doit se poser. Nous souhaitons aujourd'hui contribuer à une telle réflexion en ouverture d'une semaine importante dans ce domaine avec les auditions des présidents de groupe parlementaire par le Premier ministre dès demain matin, et demain après-midi ici même au Sénat avec l'audition par le groupe de travail sénatorial de Nicolas Sarkozy, François de Rugy et Bernard Accoyer pour faire le bilan des dix ans de la révision constitutionnelle de 2008. Mesdames Messieurs, chers amis, merci encore d'être ici, merci aussi au journal l'Humanité pour son partenariat. Je vous souhaite un bon débat, mais avant de commencer nos échanges, je vous propose de regarder et d'écouter ces quelques témoignages recueillis par les collaboratrices et collaborateurs de notre groupe au Sénat, que je remercie également pour tout le travail effectué ces dernières semaines afin que ce colloque puisse se dérouler dans les meilleures conditions. ●



Au centre, Aurélien Soucheyre, animateur du colloque et journaliste à *L'Humanité*

# Les Français ne croient plus en la capacité du régime à améliorer leur vie

FRÉDÉRIC DABI, politologue, directeur général adjoint de l'Ifop

J e vais jouer contre mon camp, mais c'est vrai que les sondages d'opinion ne sont pas particulièrement opérants à propos de la crise démocratique profonde que nous vivons. L'Ifop, qui fête ses 80 ans cette année, pose depuis une cinquantaine d'années la question de l'attachement aux idées démocratiques. 85 à 90 % des Français nous répondent par l'affirmative. On leur demande aussi si la démocratie en France fonctionne bien ou mal. En avril dernier, le score de « *fonctionne mal* » a dépassé 60 %, ce qui n'était jamais arrivé, mais le révélateur de cette crise démocratique profonde, c'est l'abstention. Pour faire un peu d'histoire, c'est un schéma que l'on voit depuis une trentaine d'années, depuis les années 1980, depuis 1988 où il y a eu des records d'abstention suite à une accumulation de votes. Nous sommes maintenant sur une abstention de masse avec le schéma suivant : les Français ne se déplacent massivement qu'à l'élection présidentielle, mais de moins en moins aux scrutins intermédiaires, hormis les élections municipales. Cependant nous verrons que même là, la confiance s'érode. L'archétype, c'est la séquence 2007-2012. 2007, fin de l'ère Chirac, les Français croient à une rupture pouvant être incarnée par Ségolène

Royal, par Nicolas Sarkozy ou même François Bayrou. 82 % des Français vont voter le 22 avril 2007, les trois premiers candidats font à eux seuls 75 %, et puis il y a un désenchantement marqué par des records d'abstention à tous les scrutins suivants. Même schéma, dans une moindre mesure, entre 2012 et 2017. 2012, 80 % de participation et ensuite, un désenchantement, une déception, l'abstention devient massive, et en 2014, les municipales ont été touchées avec plus de 30 % d'abstention, ce qui n'était jamais arrivé à un scrutin municipal. Et puis 2017, certes une participation assez forte à l'élection présidentielle, mais plus de 10 millions de Français n'ont pas pris part au vote, presque 23 %, et ce coup de tonnerre, qui a été un peu passé sous silence, 50 %, une majorité de Français qui n'ont pas pris part au vote aux deux tours des élections législatives, ce qui ne s'était jamais vu sous la Ve République et à un scrutin national. Au cœur de cette abstention de masse figure une logique de vanité du vote. Au sujet des élections, au-delà des traditionnels motifs d'abstention comme la protestation, le fait de se désintéresser de la vie politique, de plus en plus de Français nous disent que les élections ne changent rien ou ne changent pas les



choses. Nous sommes donc au cœur de cette crise démocratique puisque se joue le recul de la croyance spécifiquement hexagonale, qui relève même presque du pouvoir magique, qui est la capacité du politique en France à peser sur le cours des choses, à s'affranchir des contraintes externes, Union européenne, mondialisation, et à changer la vie des Français. C'est ce qui nous fait dire que la crise démocratique est d'abord une perte de confiance dans l'efficacité de ce régime face aux problèmes contemporains. On a tendance à dire que les Français sont très eurosceptiques, on a vu ce qui s'est passé le 29 mai 2005, un vote qui n'a pas été pris en compte par le pouvoir. Le discours eurosceptique

reste majoritaire en France, il y a toujours un regard très critique sur le pouvoir de l'Union européenne, mais quand on interroge les Français sur les solutions, elles sont de plus en plus perçues comme à l'échelle de l'Europe. Les Français croient de moins en moins à la phrase de François Hollande qui disait pendant sa campagne présidentielle de 2012 que « *la France n'est pas le problème, la France est la solution* ». Un deuxième point qui nuance ce que je vais vous dire sur le constat de cette crise démocratique. Il ne faut pas seulement voir le cadre national, mais cette crise démocratique me semble moins forte à l'échelon local, ou en tout cas différente ou

moins profonde. Je vais parler d'enquêtes d'opinion. Ce sont systématiquement les élus locaux, notamment les élus municipaux, qui échappent au discrédit touchant le personnel politique. Ils sont vus comme ayant une cote de confiance meilleure que celle des députés, des sénateurs. Il y a une confiance très forte dans les parlementaires pour réduire les fractures et les inégalités territoriales. Il y a cette crédibilité liée aux élus municipaux, à la figure du maire qui peut concrètement changer la vie des habitants, et en cela le maire parvient à répondre à l'attente spécifiquement hexagonale touchant à la dimension performative du politique : le dire, c'est faire. Il rend concret et matérialise la promesse de la puissance du politique qui peut transformer la vie des Français.

Autre élément de nuance de cette crise démocratique à l'échelle locale, les citoyens à l'échelle locale veulent de plus en plus participer, toutes catégories confondues. Une enquête réalisée en janvier au moment d'assises sur la citoyenneté pour Ouest France Dimanche montre que les critères de citoyenneté vertueuse ont fortement évolué ces dernières années. L'idée selon laquelle il faut, pour être un bon citoyen, participer à une association a perdu 13 % en vingt ans, 8 % de moins pour appartenir à un syndicat, mais la mobilisation autour d'un problème local et la participation à une manifestation d'intérêt local apparaissent comme une condition indispensable d'une bonne citoyenneté pour une majorité de Français, soit plus 17 % par rapport à une mesure faite il y a vingt ans. Le local peut

■ **Cette crise  
démocratique  
est une crise  
du résultat.**

donc être un lieu de régénération de cette crise démocratique. Depuis qu'il est au pouvoir, Emmanuel Macron permet-il un reflux ou une exacerbation de cette crise démocratique ? Les enquêtes d'opinion récentes ont tendance à montrer un certain reflux. Emmanuel Macron tire parti d'un contexte spécifique, il profite de l'échec des deux quinquennats précédents. Cette crise démocratique est une crise du résultat, les deux quinquennats ont été vus comme inutiles, comme n'ayant pas changé la vie, et il y a aussi une sorte de séduction chez les Français du « *ni gauche ni droite* », mais en même temps du « *et gauche et droite* ». Cela ne veut pas dire que le clivage gauche-droite a disparu, l'enquête annuelle que l'Ifop réalise pour l'Humanité montre bien que ce clivage est réel, mais il y a dans l'imaginaire des Français cette idée de faire travailler

ensemble des élus de gauche et de droite pour prendre les meilleures décisions pour la France. Surtout, Emmanuel Macron présente une méthode qui mise d'abord sur les résultats, sur une certaine efficacité, sur une rapidité, très éloignée de la lenteur de Mirabeau. La manière dont il incarne la fonction, qui plaît aux Français en comparaison avec ses deux prédécesseurs, joue à fond sur cette corde de l'efficacité et des résultats. Après un été difficile, il remonte d'ailleurs fortement dans les enquêtes d'opinion au moment de la signature des ordonnances sur la loi travail alors qu'une majorité de Français y étaient opposés, au même niveau que la première loi travail Valls-El Khomri. À l'inverse, la chute dans les sondages constatée depuis quelques semaines est liée à une absence de résultat, notamment sur le pouvoir d'achat, et on retrouve ici des ferments négatifs déjà entrevus, par exemple, sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy au moment du « *travailler plus pour*





*gagner plus* » qui a marqué une rupture d'opinion entre les Français et lui. La méthode Macron peut donner l'impression de répondre à cette crise démocratique par le résultat, l'efficacité, une approche managériale, mais elle peut être rattrapée par l'absence de résultat et le sentiment que tout cela est factice. Lorsque l'on interroge les Français sur une réforme constitutionnelle, ils sont 93 % à souhaiter une réduction du nombre de députés et de sénateurs, à vouloir instiller une dose de proportionnelle, 84 % à souhaiter une interdiction de cumul d'un mandat parlementaire et d'exécutif local, mais sur le principe, ils sont plutôt plus satisfaits d'avoir un relais local et un re-

lais national. Toutefois cette réforme n'est pas perçue comme une priorité par les Français. Les éléments de cette réforme pourraient être appréciés, mais cela ne rétablira pas la confiance dans le système démocratique qui, selon moi et selon le regard des Français, passe quand même par des résultats concrets et l'amélioration de la vie des citoyens. ●



# Notre système constitutionnel est sans contre-pouvoir

**DOMINIQUE ROUSSEAU**, professeur de droit constitutionnel à l'université Panthéon-Sorbonne

Je mettrai l'accent sur trois points qui me paraissent être des éléments importants dans la part des institutions dans la crise démocratique. Le premier est l'équivoque, le deuxième est le déséquilibre, et le troisième est l'oubli. L'équivoque est un des éléments de la crise parce que notre système politique repose sur deux constitutions en une, en quelque sorte. On a une constitution à structure parlementaire, celle de 1958, avec un Premier ministre, articles 20 et 21, qui détermine et conduit la politique de la Nation, qui est responsable devant le Parlement. Et on a un Président de la République qui est, article 5, un simple arbitre. Il veille au bon fonctionnement des institutions. Il n'est pas un acteur, mais il est un arbitre, ceux qui jouent sont le Premier ministre, le gouvernement, la majorité et l'opposition. Cette structure parlementaire était présente dès 1958 et est encore présente en 2018. Le problème est que s'est surajoutée à cette constitution de 1958 la constitution de 1962 où le Général de Gaulle a décidé que, désormais, le Président serait élu par le peuple. Vous avez donc un élément du régime présidentiel. Le problème depuis 1958, c'est

■ *Nous sommes dans un régime qui décrédibilise l'écrit.*

que l'on ne sait jamais réellement qui gouverne. Dans les autres pays, en Allemagne, en Italie, en Espagne, au Royaume-Uni, on sait qui gouverne, c'est le Premier ministre. En France, on pense que c'est le Président de la République qui gouverne alors que la Constitution dit que ce n'est pas lui qui gouverne, mais le Premier ministre, et en même temps quand on regarde l'histoire constitutionnelle de la V<sup>e</sup> République, on se rend compte que, malgré les apparences, le Président de la République n'a pas toujours eu le dernier mot et que c'est le Premier ministre qui l'a emporté. C'est Pompidou qui impose à De Gaulle la dissolution en 1968. Il y a toujours eu des conflits entre le Président de la République et le Premier ministre, quelle que soit la couleur politique, que l'on soit en période de concordance ou de coïncidence de majorité. Sur la question du code de nationalité sous Hollande, qui a pris la décision, Hollande ou Valls ? Il y a donc une indétermination quant à la responsabilité avec un problème grave sur le plan pédagogique. Quand j'enseigne à mes étudiants de première année en droit constitutionnel qu'en France, sous la V<sup>e</sup> République, le Président de la République



ne gouverne pas, ils se demandent à quoi servent les textes. Autrement dit, nous sommes dans un régime qui décrédibilise l'écrit et qui conduit les jeunes à ne pas croire aux textes, et donc à ne pas croire pas ensuite au Code pénal, au code civil, etc. La solution est-elle de revenir sur l'élection présidentielle par le peuple? Pourquoi pas. Mais là aussi, le droit comparé montre qu'il n'y a pas de lien automatique entre élection du Chef de l'État et primauté présidentielle. Le Portugal, la Roumanie, la Pologne, la Finlande, l'Islande, l'Autriche, tous ces pays élisent le Président de la République au suffrage universel, et dans tous ces pays, c'est le Premier ministre qui dirige, pas le Président. La suppression de l'élection populaire du Chef de l'État ne résoudrait pas la question de l'équivoque

constitutionnelle. J'ai proposé il y a quelques années une révision de la Constitution qui consisterait à faire sortir le Président de la République de la présidence du Conseil des ministres et d'inscrire dans la Constitution que le Conseil des ministres est présidé par le Premier ministre et se tient à Matignon et non pas à l'Élysée. Ce qui veut dire que l'on déconnecterait le Président du lieu où sont censées se prendre les décisions, c'est-à-dire le Conseil des ministres. On dévitalise la fonction présidentielle en enlevant le Président du lieu où se détermine la politique du pays. Le déséquilibre tient au fait que notre système constitutionnel est sans contre-pouvoir et c'est là où la crise me semble la plus grave. Selon Montesquieu, la liberté po-



litique, la démocratie, tiennent à l'équilibre des pouvoirs qui, pour lui, repose sur le roi, le pouvoir absolu, et sur ce qui fait contrepoids au roi, l'assemblée, le corps législatif. Et nous sommes encore dans cette problématique de rechercher dans le Parlement l'instrument d'équilibre du pouvoir exécutif. Et là, je dis : erreur. Pas une erreur qui tient à la V<sup>e</sup> République, mais aujourd'hui on constate que l'exécutif et le législatif ne sont pas séparés, qu'ils sont soudés l'un à l'autre. En Allemagne, en Italie, en Espagne, le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif sont soudés, c'est-à-dire que celui qui gagne les élections gagne le pouvoir de faire la loi et de la mettre en œuvre. Ce n'est donc pas dans l'Assemblée nationale, dans le Parlement, qu'il faut trouver les contre-pouvoirs. Nous n'avons plus de contrepouvoir. Il faut donc aujourd'hui imaginer ce que Montesquieu a fait en 1756, c'est-à-dire imaginer des institutions permettant de faire équilibre au bloc législatif-exécutif. Quelles sont ces institutions ? C'est assurer dans la Constitution le principe de l'indépendance, du pluralisme et de la liberté de la presse. C'est le principe de l'indépendance de la justice comme contrepouvoir, donc une réforme profonde du Conseil supérieur de la magistrature permettant d'assurer l'indépendance de la justice et que le ministère de la Justice ne soit plus le maître de la formation et de la nomination des magistrats, de la discipline des magistrats du Parquet. Certains savent peut-être ici que je suis moi-même pour la suppression du ministère de la Justice. Il faut enfin supprimer

- **Faisons du citoyen**
- **un acteur de**
- **la production**
- **des politiques**
- **publiques.**

les anciens Présidents de la République comme membres de droit du Conseil constitutionnel et faire en sorte qu'il ne soit plus possible d'être ministre des Affaires étrangères le matin et Président du Conseil constitutionnel le soir. Donc remédier à ce déséquilibre et essayer de sortir de la crise peut-être en améliorant le Parlement, mais dans toutes les démocraties il y a ce bloc exécutif-législatif et c'est ailleurs qu'il faut chercher les instruments d'un rééquilibrage des pouvoirs et, par conséquent, d'une liberté politique. Enfin, l'oubli, c'est le citoyen qui reste aux portes de la sphère de production des politiques publiques, de la production des lois, des normes. Notre système politique repose sur l'unidimensionnalité de la figure du citoyen. Le citoyen est électeur. On n'a pas bougé depuis Montesquieu. Un citoyen n'est bon qu'à élire son représentant, et cet oubli du citoyen dans la Constitution, dans la production des politiques publiques, me paraît être un élément important. On va fêter les 50 ans de mai 68, on retrouverait presque « *élection piège à cons* ». Beaucoup s'abstiennent de voter, mais se considèrent comme étant citoyens dans la mesure où ils sont engagés dans des conseils de quartier, des associations, dans des luttes locales contre ceci ou cela, qui sont lanceurs d'alerte, etc. Autrement dit, l'élection n'est plus le seul instrument par lequel se réalise l'espoir, l'idéal démocratique, cela passe par d'autres instruments. S'il y a une révolution constitutionnelle à faire, il s'agit moins de réfléchir à un peu plus de pouvoir au Premier ministre, un peu moins au Président de la République, un peu moins au Sénat, un peu plus à l'Assemblée, car cela voudrait dire redistribuer le pouvoir à ceux qui l'ont déjà, mais plutôt de transformer le citoyen de mineur

constitutionnel à majeur constitutionnel, pour reprendre le vocabulaire de Badinter, c'est-à-dire d'en faire un acteur de la production des politiques publiques. Vous avez distribué la Déclaration des droits de l'homme de 1789, c'est très bien, mais vous avez oublié de mettre le préambule des articles. Or, ce sont les dix lignes qui expliquent pourquoi on énumère les droits de l'homme. On énumère les droits de l'homme afin de permettre aux citoyens de comparer ce qui est écrit dans la déclaration et ce que font l'exécutif et le législatif, et afin de permettre aux citoyens de réclamer contre les représentants le maintien de la Constitution, c'est-à-dire des droits fondamentaux. Autrement dit, une Constitution repose sur deux piliers : la représentation, qui me paraît nécessaire au fonctionnement démocratique, et la réclamation, c'est-à-dire le pouvoir pour les citoyens d'intervenir, de contrôler, ce qu'Alain appelait le citoyen vigilant. Aujourd'hui, ce citoyen vigilant n'a pas d'instrument, n'a pas d'outil pour intervenir. Le corps des représentants s'exprime par un organe qui est la voix, les parlementaires parlent, et il y a le corps des représentés, nous, et l'organe des représentés, c'est l'œil, le regard, le contrôle pour comparer. Si l'on ne donne pas aux citoyens des instruments leur permettant de voir, ils sont aveugles et la démocratie est autoritaire. Il faut donc donner aux citoyens les instruments leur permettant d'exercer cette vigilance, par exemple inclure dans la Constitution le statut constitutionnel d'un lanceur d'alerte civique, inclure le droit de pétition et transformer le Conseil économique et social en une autre assemblée avec des citoyens tirés au sort, laquelle aurait pour rôle de recevoir les pétitions, de faire rapport sur les pétitions et d'obliger l'Assemblée nationale et le Sénat à étudier les pétitions, ce qui donnerait aux citoyens un pouvoir d'ini-

tiative parlementaire. Bref, il faut imaginer les institutions permettant aux citoyens de rentrer dans le processus de production des politiques publiques, car c'est par eux que se comblera le déséquilibre institutionnel et que l'équivoque sera levée. Si je ne suis pas favorable à la démocratie directe, c'est que je pense qu'on ne naît pas citoyen, on le devient, et on le devient par le travail de la représentation. Simplement, la représentation risque ensuite d'étouffer le citoyen qu'elle a produit. Par conséquent, il faut redonner à ce citoyen les capacités d'intervenir. Une de mes propositions était déjà inscrite dans la Constitution de 1793 : inscrire dans la Constitution actuelle l'obligation pour les parlementaires de venir délibérer des projets et propositions de loi dans des assemblées primaires de citoyens. C'est une banalité effrayante. Aujourd'hui, les projets de loi passent devant tout le monde, les énarques, etc., sauf devant le peuple, et donc je demande à ce que soit inscrite dans la Constitution l'obligation pour les députés, pour les parlementaires, de réunir des assemblées de circonscription et de débattre des projets avec les citoyens. Par ailleurs, en introduisant de la représentation proportionnelle, on libère les députés par rapport à l'exécutif et on oblige l'exécutif à délibérer des programmes de gouvernement. Cela met du temps. En Allemagne il a fallu cinq mois pour trouver un gouvernement, mais ils ont une culture de la délibération, de l'échange et non pas une culture bonapartiste comme la nôtre avec laquelle il faudrait rompre. ●

# La République française est un résultat direct de l'intervention populaire

STÉPHANIE ROZA, docteure en philosophie, chargée de recherche au CNRS

À gauche, on aime bien dire que les gens s'abstiennent parce qu'ils n'ont plus confiance, mais je vous ferais quand même observer que quand les gens vont voter, ce n'est pas comme s'ils votaient à gauche. Les élections présidentielles sont celles où les gens vont voter, ce qui est quand même une façon de valider le présidentielisme, et aux dernières élections présidentielles toute la gauche a représenté moins de 30 % de l'électorat à une élection où nous sommes tous allés voter ou presque. En Italie, certes l'abstention aux élections qui viennent de se dérouler a été importante, mais beaucoup moins qu'aux élections précédentes puisqu'on a vu une hausse de 13 % de la participation, et le moins que l'on puisse dire, c'est que les Italiens ne se sont pas déplacés pour voter à gauche. Il y a un problème, que j'assume en tant que femme de gauche, mais qu'il faut regarder en face. Certes, il y a une perte de confiance envers la représentation politique en général, il y a un sentiment d'impuissance populaire, c'est certain, mais il faut aussi prendre en compte le fait que plutôt que d'intervenir à l'échelle nationale sur le plan politique, soit le

peuple s'abstient dans un grand nombre d'élections, soit il intervient en cherchant à dégager les détenteurs du pouvoir. Je suis sceptique, car dégager les sortants ne veut pas forcément dire que l'on attend quelque chose de précis et que l'on fait particulièrement confiance à ceux dont on se sert pour dégager les autres. Il y a non seulement un problème de perte de confiance, mais aussi d'absence de perspectives crédibles.

■ *Il y a non seulement un problème de perte de confiance, mais aussi d'absence de perspectives crédibles.*

En France, les institutions de la Ve République sont, certes, verrouillées. Les élections présidentielles polarisent la vie politique et donnent l'impression aux gens qu'en dehors d'elles, ils ne peuvent pas faire grand-chose. Il

y a le scrutin majoritaire à toutes les élections, il n'y a pas de proportionnelle pour les élections législatives, par exemple, ce qui désavantage les partis minoritaires. Hormis à l'élection présidentielle, on en arrive, paradoxalement, à une forme de retour du suffrage censitaire, non pas parce qu'on interdit aux gens de voter, mais parce que les classes populaires laissent leur droit de vote à d'autres et laissent d'autres, du coup, décider à leur place. Je souhaite mettre en parallèle et en contraste cette situation de démobilisation populaire massive à l'égard du



politique et les origines de notre République française, la première République, celle de 1792, qui s'était donnée les institutions les plus démocratiques jamais votées dans l'Histoire de France. Je rappelle que la République française est un résultat direct de l'intervention populaire. Le contexte de l'été 1792 est celui d'une guerre de la France en révolution contre l'ensemble des monarchies européennes coalisées contre elle. La patrie a été déclarée en danger

à partir de juillet 1792 et le duc de Brunswick, qui est l'un des chefs de la coalition contre la France, a menacé Paris de destruction totale mi-juillet. Le 10 août 1792, le peuple des Sans-culottes envahit les Tuileries, l'assaut, qui est très meurtrier, dure une journée entière à l'issue de laquelle le peuple fait prisonnier le roi et sa famille, le conduit sous escorte à l'Assemblée nationale et oblige les députés à prononcer la déchéance du roi. C'est à ce

moment-là que de nouvelles élections sont convoquées pour écrire la première constitution républicaine de l'Histoire de France. C'est donc la Convention nationale qui est élue à l'automne 1792 au suffrage universel masculin. C'est la première fois que le suffrage universel est appliqué en France, et la République est proclamée au lendemain de la victoire de Valmy, victoire militaire qui peut être considérée à bien des égards comme une victoire populaire puisque l'armée révolutionnaire est celle des fédérés, et donc des Sans-culottes. D'autre part, les Montagnards, Robespierre, Saint-Just et d'autres prennent l'ascendant sur la Convention à l'issue de la longue période du procès du roi qui se termine par sa condamnation à mort, car contrairement aux autres députés, ils font le choix politique très audacieux d'assumer le choix de l'insurrection populaire. Saint-Just et Robespierre se font remarquer à ce moment-là parce qu'ils estiment que non seulement la Convention doit condamner le roi à mort, mais qu'il n'y a aucune discussion à avoir sur ce point puisque mettre cette question en litige serait mettre l'insurrection populaire en litige et qu'il faut donc se solidariser de l'insurrection populaire du 10 août. La République française est donc fondée sur deux éléments. Premièrement, la victoire sur le despotisme remportée par une insurrection. Deuxièmement, un pacte scellé entre le peuple et ses représentants au sein de la Convention nationale. La Constitution de 1793 est votée au mois de juin. Elle porte la marque des revendications populaires au

■ **La Constitution de 1793 porte la marque des revendications populaires.**

moins à trois niveaux, et je vais rappeler trois articles importants qui ne figurent pas dans celle de 1789. L'article 21 : « *Les secours publics sont une dette sacrée, la société doit la subsistance aux citoyens malheureux soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler* ». Cette Constitution de 1793 proclame le droit au travail et le droit à l'assistance publique pour les vieillards, les malades, les femmes enceintes, etc. L'article 25 : « La souveraineté réside dans le peuple. Elle est une et indivisible, imprescriptible et inaliénable ». C'est un héritage rousseauiste, mais c'est une proclamation extrêmement importante. Et l'article 35 : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple et chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ».

Cet article porte directement la marque de la mobilisation des Sans-culottes, révolutionnaires du peuple. Dans la Constitution, la souveraineté populaire est mise directement en application. Dans la Constitution de 1793, ce sont les assemblées primaires, c'est-à-dire les assemblées des citoyens dans chaque département, qui doivent élire leurs députés tous les ans et ils ont un droit de contrôle et de révocation. C'est-à-dire qu'à la fin de chaque année, si le député n'a pas rempli son mandat, si les citoyens ne sont pas contents de lui, ils ont le droit de le révoquer et d'en choisir un nouveau. Par ailleurs, les lois sont votées par l'Assemblée nationale, mais elles ne sont validées que si les assemblées primaires ne s'y opposent pas. Si la moitié des assemblées primaires plus une s'opposent à une loi votée par l'assemblée, ce sont les assemblées primaires qui ont le dernier mot et la loi est retoquée. Cela peut donner des idées pour d'éventuelles révisions ou révo-



lutions constitutionnelles. Cette Constitution a donc été votée par la Convention nationale le 24 juin 1793. Elle n'a jamais été appliquée puisqu'au moment où elle est votée, la situation de la France révolutionnaire est catastrophique, les armées royalistes ont pénétré à l'intérieur des frontières, à quoi s'ajoute l'insurrection vendéenne. La République est dans un tel état de danger que les députés montagnards décident de proclamer le fameux gouvernement révolutionnaire, celui qui va appliquer la Terreur. Il est alors décidé que l'Assemblée, dont les comités exécutifs sont issus, aura les pleins pouvoirs jusqu'à la paix. Mais cette Constitution ne sera jamais appliquée puisque Robespierre va être renversé avec ses principaux soutiens en juillet 1794 et les députés des assemblées successives vont s'empressement de remplacer cette Constitution de 1793 par une autre beaucoup moins démocratique qui rétablit notamment le suffrage censitaire. Je rappelle que la Terreur est un moment de répression politique, bien sûr, mais laquelle est impossible sans le soutien actif des sections sans-culottes parisiennes, des comités sans-culottes dans toute la France. C'est une période de répression politique qui a le soutien de la fraction révolutionnaire du peuple et cette Terreur n'est pas seulement politique, c'est aussi une terreur économique contre les accapareurs. Des détachements armés sont envoyés pour réquisitionner le grain, l'emmenant dans des greniers publics et vendre la farine et les produits de première nécessité à des prix plafonnés. C'est la période de l'histoire de France où, pour la première fois, le gouvernement prend directement des mesures sociales visant à éviter au peuple de mourir de faim. Pour en revenir à notre sujet et à 2018, quand on parle de la crise de la démocratie, on peut imaginer les dispositifs institutionnels que vous avez évoqués, mais on peut aussi s'inspirer en partie de ceux de la Consti-

tution de 1793 pour trouver des dispositifs institutionnels plus démocratiques permettant une intervention citoyenne directe dans l'élaboration des lois et donc dans la politique d'État telle qu'elle se fait et pas seulement à l'échelle locale, mais aussi à l'échelle nationale. Cela passe aussi, bien sûr, par une démocratisation qui ne doit pas s'arrêter, à mon sens, aux portes de l'entreprise. C'est aussi les lieux de travail que l'on pourrait imaginer démocratiser, pour donner le sentiment et même la conviction à la population qu'elle peut intervenir, y compris dans ses conditions de vie concrètes au travail. Cette nécessaire démocratisation des institutions n'est pas suffisante. Il faut aussi réfléchir à des mécanismes plus insidieux et plus difficiles peut-être à déconstruire, mais qui contribuent de même à la démobilisation du peuple. Il existe d'autres formes de procédés démobilisateurs dans la société, hors du politique. Il faut ainsi réfléchir, dans le cadre même d'une révolution constitutionnelle ou plus largement politique, aux mécanismes d'aliénation consumériste, par exemple, qui sont une force importante de démobilisation, aux nouvelles technologies qui peuvent être abrutissantes, aliénantes et porter directement atteinte aux mécanismes de réflexion, de mémorisation, et aux réseaux sociaux dont on dit grand bien, mais qui sont aussi des formes d'appauvrissement du débat public, d'hystérisation de la plupart des débats. Il serait bon que la gauche en général réfléchisse à toutes ces questions. Je pense que la révolution constitutionnelle est nécessaire, mais pas suffisante. ●

# C'est l'idée même de la démocratie représentative qui est en jeu

ESTHER BENBASSA, sénatrice EELV de Paris

Aujourd'hui, les assemblées parlementaires ne sont pas, ou ne sont plus, si elles l'ont jamais été, représentatives de la société. Cet écart entre les citoyens et leurs représentants engendre une méfiance croissante qui se traduit de plusieurs manières : une dépolitisation globale – et des citoyens qui ne se rendent plus aux urnes. Quand le peuple ne vote pas parce qu'il ne croit plus que ses élus agiront au nom de l'intérêt général, c'est l'idée même de la démocratie représentative qui est en jeu. À cela s'ajoute la perception négative des élus nourrie par des années de populisme systémique. Le modèle présidentiel de type monarchique de la V<sup>e</sup> République, ainsi que nombre de ses dérives autoritaires, ont de même contribué à la perte de confiance des citoyens : les moyens d'intervention du Parlement, censé être pourtant l'expression de la volonté du peuple, sont régulièrement bridés avec le vote bloqué, les ordonnances, ou le 49.3. L'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron est en grande partie liée à cet état d'esprit de la population ainsi qu'à l'étiollement et au manque de créativité dans lesquels sont plongés les partis aussi bien à droite qu'à gauche. Ainsi,

■ **Aux législatives, c'est le parti du président qui gagne.**

le président a-t-il réussi à brouiller le clivage gauche/droite et ses vieilles querelles en se présentant comme l'artisan d'une société supposément « nouvelle », lorsqu'on sait qu'elle s'inspire des régimes libéraux classiques ailleurs en Europe et en Amérique du Nord. J'ajoute que l'ordre choisi pour les scrutins présidentiel et législatif n'est pas pour arranger les choses. Aux législatives, c'est le parti du président qui gagne, une victoire qui renforce à son tour la verticalité de son pouvoir et favorise le glissement vers l'autoritarisme auquel nous assistons actuellement. Dans un tel contexte, il était quasiment inéluctable que le président tende à vouloir réduire, voire à neutraliser le rôle du Parlement aussi bien par la diminution du nombre de parlementaires que par un mode de fonctionnement qui rogne progressivement son pouvoir et ses capacités de produire de la démocratie par l'application pleine et entière de ses règles, tout en ne séparant pas clairement l'exécutif du législatif. Ainsi se lance-t-il dans une réforme institutionnelle et constitutionnelle susceptible de déstabiliser le fragile édifice de notre démocratie. Et ce avec la bénédiction de citoyens las de leurs élus, qui



croient qu'en réduisant le pouvoir du Parlement, on réussira à changer la politique et ses représentants. L'exécutif exploite et renforce le populisme déjà en vogue, prenant appui sur le désamour du peuple à l'égard de ses élus. Une tactique qui fonctionne et qu'on applique dans divers autres domaines. Pour réformer la SNCF, on se sert ainsi de la crispation des citoyens à son endroit en raison de ses failles à

répétition, et on transforme le cheminot en « *privilegié* » pour en faire une figure de cristallisation de la hargne populaire. Or, que représentent un jour de plus de congé, la possibilité pour sa famille de voyager gratuitement, une option pour partir à la retraite plus tôt, droit qui n'est pas exercé le plus souvent parce que son taux reste insuffisant, face à la suppression de l'ISF, aux avantages

accordés aux riches, aux entreprises du CAC 40, etc. ? Mais le populisme ne consiste-t-il pas justement à opposer les uns aux autres ? Après les élus, après les cheminots, le tour des fonctionnaires viendra, n'en doutez pas. Les Français excédés par leurs conditions de vie, la rareté de l'emploi, le chômage finissent par tourner leur regard contre ceux qu'ils considèrent comme plus privilégiés qu'eux – et pas contre les vrais riches, bien sûr, étrangement épargnés, parce que la machine à cliver du gouvernement ne les prend évidemment pas pour cible. Pour compléter le tableau, le gouvernement transforme dans le même temps le migrant en ennemi de l'intérieur. Le migrant, ce « *sans-droit* » par excellence comme l'appelle Hannah Arendt dans un des chapitres de son livre « *Les origines du totalitarisme* », l'être condamné à la « vie nue » pour reprendre une formule d'Agamben. Toutes ces lois qui veulent trier, enfermer et expulser, au prétexte de débarrasser la France de la misère, du problème et du désordre que représenteraient les migrants, n'ont pas d'autre fin. Le populisme n'est pas la démocratie. Aujourd'hui, nous avons le devoir de repolitiser les citoyens, en donnant la chance au plus grand nombre d'entrer en politique, dans le but de diversifier les profils afin d'avoir des assemblées qui ressemblent davantage à la population. Il faudrait que la démocratie renaisse par le peuple, par l'engagement citoyen, par une parité réellement appliquée, par l'instauration d'un vrai statut de l'élu, par la discrimination positive déjà en amont dans les partis et dans les institutions, par le scrutin proportion-

■ **Nous avons**  
 ■ **le devoir**  
 ■ **de repolitiser**  
 ■ **les citoyens.**

nel enfin. Est venu le temps de la démocratie participative à tous les échelons, du local au national. Plus l'échelon réduit aura de prérogatives, plus les décisions se prendront au plus près des citoyens, sans être contraintes par une volonté étatique centralisatrice. Si la Constitution doit changer, cela doit se faire dans le sens de l'établissement d'une VI<sup>e</sup> République, d'une démocratie plus proche des citoyens, d'une liberté d'initiative, de choix et d'action accrue du Parlement, d'une séparation des pouvoirs effective, et d'une place plus grande attribuée à l'opposition. Une démocratie saine n'est pas une tyrannie de la majorité. ●



# Le rôle de l'État n'est plus de faire prévaloir l'intérêt général, mais d'assurer la pérennité du système

PIERRE-YVES COLLOMBAT, sénateur du Var

Oui, c'est vrai le peuple ne vote pas à gauche, mais où est la gauche ? Monsieur Macron est à gauche, il fait la politique de Monsieur Hollande. Il a quand même été conseiller pendant le quinquennat à l'Élysée, puis ministre. Qu'il y ait donc un peu de confusion et qu'on ne sache plus trop où se trouve la gauche est peut-être l'un des problèmes fondamentaux. Depuis une vingtaine d'années, ce n'est pas la première réforme constitutionnelle qui nous est proposée. Il y a eu deux types de réformes constitutionnelles. Une consistant à essayer de noyer le bébé, de mettre un nuage de fumée pour éviter de parler de ce qui fâche, et plus précisément la concentration des pouvoirs à l'Élysée, sans parler des rapports entre l'Élysée et les autres pouvoirs, qu'ils soient politiques ou bureaucratiques. Ou alors la réforme Jospin-Chirac qui a conduit à un renforcement évident de l'exécutif, puisqu'à ce moment-là, le Prési-

dent de la République qui était de fait le chef de l'exécutif est devenu le chef de la majorité présidentielle, dans une parfaite confusion des pouvoirs. Que les parlementaires servent de bouc émissaire, cette proposition de réforme en est un bon exemple. Si cela ne marche pas, c'est parce que les parlementaires sont trop nombreux. Ce discours a été si bien intégré que même les parlementaires se couvrent la tête de cendres et vont pieds nus pleurer auprès des citoyens sur leur légitimité perdue. On a bien vu avec les lois de moralisation avec quelle docilité nous avons courbé l'échine pour pouvoir être acceptés de nos concitoyens. Ce qui évite de poser le problème de fond : où est le pouvoir ? Le pouvoir est à l'Élysée, et je crois que c'est la raison de cette espèce de sécession civique à laquelle nous assistons. Quels que soient les résultats des élections depuis une vingtaine d'années, c'est toujours la même politique qui est appliquée en matière

- *Les parlementaires*
- *servent une fois*
- *de plus de bouc*
- *émissaire.*



de construction européenne, économique, financière, budgétaire. Tout cela s'explique par la transformation progressive de cette V<sup>e</sup> République en république oligarchique cogérée par la nébuleuse politique qui gravite autour du Président de la République, par les fondés de pouvoir des milieux financiers et d'affaires, et aussi par la haute bureaucratie. Ce système est d'une redoutable efficacité. Dans ce système, la fonction de l'État a changé. Le rôle de l'État n'est plus de faire prévaloir l'in-

térêt général qui serait distinct des intérêts particuliers, mais d'assurer la pérennité du système, d'assurer le fonctionnement de la concurrence libre et non faussée entre les acteurs, l'intérêt général n'étant pas le produit d'équilibre garanti par le politique, mais étant la conciliation des intérêts particuliers tels que le marché, dans sa grande sagesse, parvient à la réaliser. Pour sortir de cette ornière, quelle place accorder à la démocratie participative?

Mon sentiment, c'est que ce n'est certainement pas au motif que la démocratie représentative ne fonctionne plus ou très mal qu'il faut la remplacer par un système qui, à mon avis, fonctionnera encore moins bien. J'ai l'expérience, par exemple, de la Commission du débat qui a dû décider quelle serait la ligne LGV pour le sud de la France. Ils se sont réunis pendant un an, ils ont publié, et ce qui est en est ressorti n'est pas du tout la décision qui a été prise par les gens, tout cela pour satisfaire le maire de Marseille, le maire de Toulon et le maire de Nice. Comment peuvent naître des mouvements populaires contre des projets et des intérêts qui dérangent ? On peut être un peu sceptique quant à la capacité de la démocratie participative à donner, quelles que soient les situations, des résultats. Elle est intéressante, elle est utile, elle mériterait d'être développée, mais cela ne suffit pas à garantir le résultat final. Faire fonctionner cette démocratie participative suppose un certain nombre de choses. Découpler les élections législatives de l'élection présidentielle, ce qui pose la question du calendrier et du mode de scrutin. Revenir sur le mode de scrutin majoritaire aux législatives, qui est particulièrement clivant. Assurer une autonomie réelle du Parlement par rapport à l'exécutif, et il faut donc revenir sur le parlementarisme soi-disant rationalisé qui ôte toute marge de manœuvre au Parlement. Et au niveau local, il faut redonner des droits aux oppositions, car c'est là que les citoyens pourront véritablement se faire entendre. Quelle est la nature de notre régime ?

■ **Le parlementarisme  
soi-disant rationalisé  
ôte toute marge  
de manœuvre  
au Parlement.**

Je pense que c'est quelque chose de bizarre qui ressemble plus au consulat. Le pouvoir vient d'en haut et la confiance vient d'en bas. Ce sont les citoyens qui votent, ce ne sont pas les grognards de la Grande Armée, mais une fois que c'est fait, c'est pour cinq ans et le reste du temps, sondages à l'appui, il faut très vite savoir si l'on a véritablement le soutien du peuple. Ce qui suppose une séparation complète des pouvoirs, et il ne faudrait plus que le Président de la République ait le pouvoir de dissoudre l'Assemblée tant que lui-même ne peut pas être renvoyé devant les électeurs.

Faut-il aller vers une constitution parlementariste ou présidentielle ? Je souhaite bien du plaisir à ceux qui expliqueront aux Français qu'il ne faut plus élire le Président de la République au suffrage universel direct, que si on l'élit, c'est pour qu'il devienne une espèce de parangon de la vertu civique, qui dirait le nord et le sud. Je crois que, quels que soient les choix que l'on peut faire, la réalité risque de s'imposer. Si cette merveilleuse Constitution de 1793 n'a jamais été appliquée, il y avait peut-être des raisons. ●





# Une partie du territoire national est abandonné et humilié

SÉBASTIEN JUMEL, député PCF de Seine-Maritime

L'échec de Sarkozy et celui de Hollande ont reposé essentiellement sur le renoncement à affirmer un rôle d'État stratège, un État fort, puissant, qui protège, y compris les territoires. Sarkozy avait bâti sa campagne sur la France forte, Hollande fait basculer la campagne électorale en prétendant déclarer la guerre à la finance, et tous deux butent sur la loi du marché qui reprend le dessus. J'ai l'impression que depuis de nombreuses années, et d'une manière accélérée dans la dernière séquence, le projet libéral européen a contribué à affaiblir le rôle de la puissance publique, de ses moyens d'intervention, et notamment du service public. Il y a là une certaine forme de danger, et donc une urgence à réagir, car partout où la République recule, s'affaiblit, où l'État renonce, le risque est grand que le repli sur soi progresse. On le constate à travers l'abstention ou encore les votes qui se sont exprimés ce week-end en Italie. Les fonctions régaliennes de l'État sont abimées, dégradées, de même sa capacité à intervenir sur l'économie, et il suffit de voir l'actualité récente de Siemens-Alstom avec un ministre qui nous explique que moins il y a d'État mieux il y a d'État. On a là l'illustration d'un renoncement productif généralisé. Dans le même temps,

nous subissons l'éloignement des services de l'État, la fusion des ARS, des rectorats, des inspections académiques, et des régions transformées en länders qui fonctionnent de plus en plus selon un modèle technocratique. Qui, parmi les citoyens, est capable de comprendre quoi que ce soit aux schémas régionaux d'aménagement et de développement du territoire, aux schémas régionaux de développement économique, d'innovation, etc ? Même les élus ont du mal à s'y retrouver. On est dans un fonctionnement technocratique au service toujours du même objectif : pôles d'excellence, pôles d'innovation, pôles de compétitivité, pôles universitaires réservés aux métropoles. Ce phénomène me conduit à dire qu'une partie du territoire national est oublié, abandonné. C'est la raison pour laquelle j'utilise l'appellation des oubliés de la République, voire des humiliés de la République, qui concerne le milieu rural, mais aussi les quartiers les plus paupérisés, les plus populaires des cités autour du noyau métropolitain. On a assisté à des réformes institutionnelles qui ont accompagné ce mouvement : les fusions de communes au forceps ou largement encouragées par la carotte ou le bâton budgétaire ; des intercommunalités mastodontes fa-



vorisées dans les Commissions départementales de coopération intercommunale où je n'ai pas vu beaucoup de citoyens donner leur point de vue, ni même d'ailleurs d'élus, ce qui s'est d'ailleurs traduit par des résultats aux sénatoriales qui ont été peu analysés par ceux qui ont porté les projets de loi. Et, au bout du compte, un État censeur, un État tuteur, qui s'assoit sur le principe de libre administration des collectivités locales. On parle de crise démocratique, mais est-ce que la commune, par

exemple, n'est pas une instance de démocratie vivante qu'il faudrait préserver? Les maires sont plébiscités et c'est pourtant la collectivité qui, dans les réformes successives, va souffrir le plus. Il y a donc un paradoxe : l'évolution de notre organisation territoriale et institutionnelle se traduit par un véritable déménagement du territoire. Toutes les lois récentes proposées en débat au Parlement accentuent cela. Par exemple, la réforme autour du logement

se traduit par la construction de bailleurs mastodontes, la disparition de la capacité des bailleurs à intervenir dans les villes rurales, dans les villes moyennes. Avec au bout du compte, un éloignement d'une des questions prioritaires des Français : le logement. Emploi, santé, logement, éducation, quatre priorités et quatre sujets pour lesquels le gouvernement a fait le choix de l'individualisation, de l'éloignement des pouvoirs de décision, et du détricotage du service public. Le gouvernement, depuis son installation, pour priver les citoyens de toute capacité de résistance, vide le Parlement de sa substance. Premier acte politique : réunion du congrès de Versailles la veille du débat de politique générale. Le Président de la République commence son mandat par une humiliation du Premier ministre. Deuxième acte politique : la loi phare de ce gouvernement, la réforme du Code du travail, adoptée par ordonnance, c'est-à-dire par un dispositif qui prive le Parlement de sa capacité à enrichir, modifier ou s'opposer à la loi. Même chose pour la réforme de la SNCF : le gouvernement nous explique que rapidité, absence de débat, riment avec efficacité. Et au bout du compte, des groupes de travail qui vont favoriser un affadissement du Parlement, pas seulement en réduisant le nombre de parlementaires, mais aussi en considérant que le Parlement doit se transformer en think tank, en conseil économique et social, en lieu où l'on n'initie plus la loi, où l'on ne modifie plus la loi, mais où on réfléchit en vase

- ***Pour priver les citoyens de toute capacité de résistance,***
- ***le gouvernement vide le Parlement de sa substance.***

clos, de préférence entre Parisiens. Les effets de mode sur le non-cumul, sur les grandes circonscriptions qui seraient un outil pour permettre aux parlementaires d'être plus efficaces, vont éloigner les territoires oubliés de la République, les territoires humiliés de la République, du Parlement, puisque l'on va transformer les députés en Parisiens, six jours sur sept, le dimanche en circonscription et le reste de la semaine au Parlement. Il y a donc danger de ce point de vue d'avoir deux types de France, d'avoir une République éclatée, d'avoir l'unicité de la République mise en miettes. Le journal le Monde avait fait le choix de juxtaposer des cartes : la présence médicale en France avec le vote FN et l'abstention, la présence des services publics de proximité avec le degré de confiance envers la puissance publique. On voit bien à quel point partout où la République recule, où la République renonce, le repli sur soi et l'abandon progressent. Et je me dis qu'il y a des contrepoints à établir. ●



# Il y a parmi les élites un certain cynisme à l'égard de la démocratie

**SOPHIE TAILLÉ-POLIAN**, sénatrice PS du Val de Marne

Il y a effectivement une crise démocratique importante et profonde, mais dans le moment actuel, il faut être extrêmement attentif à ce qui est en train de se passer en termes de critique de la démocratie. Il y a une critique qui est la nôtre, une critique qui aime la démocratie parce qu'elle se revendique d'une philosophie politique de l'égalité, mais il y a de plus en plus de critiques, notamment dans la jeunesse, que l'on pourrait qualifier d'externes à la démocratie qui, au nom de l'efficacité par exemple, rejettent l'idéal démocratique. C'est bien de demander aux gens leur avis, mais que savent-ils vraiment ? Et j'attire votre attention, parce qu'il est de notre devoir de nous interroger sur la situation de la démocratie aujourd'hui, de réfléchir à la façon de l'améliorer, mais il faut aussi faire attention à ne pas être instrumentalisé dans ce débat par un certain nombre de forces politiques qui remettent en cause la démocratie pour ce qu'elle est. J'ai été frappée par l'analyse d'un jeune politologue de Harvard sur la montée en puissance en Occident, notamment parmi les élites, d'un certain cynisme à l'égard de la démocratie et qui osent le dire dans des inter-

■ **Il faut avoir  
en tête que  
la démocratie  
reste malgré  
tout un combat.**

views, et dont la dynamique dans l'opinion publique est importante. Des études d'opinion réalisées auprès des Français par rapport à la notion de démocratie montrent que la plupart d'entre eux, notamment les jeunes, sont dans un relativisme par rapport à la nécessité de la démocratie. Il faut avoir en tête que la démocratie reste malgré tout un combat. On aurait pu penser que c'était derrière nous, mais ce n'est pas le cas, et un certain nombre de personnes se disent pourquoi pas un gouvernement d'experts avec un bon chef. Ce sont des tendances à l'œuvre que nous devons prendre

en compte dans notre critique de la démocratie actuelle qui est largement imparfaite, largement inachevée, qui ne répond pas à ses promesses d'égalité, de liberté, de fraternité. Je ne reviendrai pas sur les raisons pour lesquelles nous avons connu un taux d'abstention historique aux dernières législatives, mais il est évident qu'on ne se sent bien représenté que quand on ne se sent pas seulement interrogé au moment des élections, ce que l'on appelle la démocratie intermittente, mais quand on se sent consulté de quelque manière que ce soit pour les décisions pour lesquelles on est



concerné. Beaucoup de choses se sont passées dans la tête des gens notamment au moment de la loi Travail, avec les ordonnances. Cela nourrit le sentiment de ne pas être consulté sur ce qui nous concerne directement. Il y a donc une déconnexion des gens qui font des lois travail, qui parlent des retraites, alors qu'eux-mêmes sont dans des situations sociales assez bonnes. On ne peut pas attendre du peuple qu'il se sente associé aux décisions quand il

pense ou quand il voit que la plupart des élus nationaux ne représentent pas l'ensemble de la sociologie de notre pays tant en termes d'égalité femme/homme qu'en termes sociologiques. Je pense qu'il faut clarifier les formes de la démocratie participative. Des propositions ont été faites sur les conférences de consensus, mais il faut sortir de la permanence parlementaire ou de la pétition pour vraiment rentrer dans un travail où les



associations et les citoyens peuvent porter leurs propositions auprès des parlementaires et que tout cela soit formalisé. Par rapport à nos missions, tous les partis doivent vraiment se réinventer dans leur façon de travailler, en sachant qui décide, à quel moment, sur la base de quelle proposition élaborée par qui. Deuxièmement, le respect et le pluralisme des médias sont des points extrêmement importants pour renouveler la démocratie et je pense qu'un certain nombre de véhicules législatifs vont mettre ce genre de question sur la table et il faudra être très attentif. Et sur les problématiques de l'Europe, et au-delà, les gens ont tendance à remettre en cause l'idée de démocratie estimant qu'on ne peut rien faire, s'appuyant notamment sur la question de la fraude fiscale. C'est le type même de l'absence totale de volonté démocratique de se soumettre à la règle commune d'un certain nombre de personnes ou de grandes multinationales. Les États peuvent faire, ils doivent faire, mais un nouvel internationalisme est sans doute à impulser, car si l'on ne dit pas aux citoyens que des luttes doivent être menées au niveau local, au niveau national et international, le politique dans aucun pays n'arrivera à reprendre la main. ●







# 2. Comment révolutionner le lien entre population et pouvoir politique ?



# Nous avons besoin de véritables mesures, fortes et ambitieuses

ANDRÉ CHASSAIGNE, député du Puy-de-Dôme, président du groupe GDR

Les intervenants qui nous ont précédés ont dressé le constat d'une crise démocratique profonde. Ce constat étant posé, nous allons désormais nous pencher sur la réforme à imaginer pour révolutionner le lien entre la population et le pouvoir politique, alors même que le citoyen reste aux portes de la production des lois. Aussi, poser cette exigence de révolutionner le lien entre la population et le pouvoir politique n'est-ce pas d'abord s'interroger sur la qualité de la représentation de nos concitoyens et sur la représentativité de nos assemblées? Déjà, incontestablement, lors de l'élection présidentielle, les Français ont exprimé leur envie de renouvellement de la classe politique. Ce renouvellement, le candidat Emmanuel Macron l'a incarné pour un bon nombre d'électeurs. Sa jeunesse, son entrée dans l'arène politique très peu de temps avant son élection, le fait qu'il n'ait jamais été détenteur d'un mandat électif et qu'il ait créé de toutes pièces son propre mouvement pour se lancer dans la bataille présiden-

tielle, autant d'éléments qui lui ont incontestablement conféré une légitimité. Il avait d'ailleurs fait de cette question de la représentativité des élus un des pivots de sa promesse de renouveau démocratique. Il dressait le constat suivant, et je le cite : « *Nos représentants nous ressemblent trop peu. La France est en effet peuplée pour une bonne moitié de femmes, pour un bon quart de jeunes, pour un cinquième de Français d'origine étrangère*

*plus ou moins lointaine, or ces visages, cette diversité, ces parcours différents, nous ne les retrouvons pas sur les bancs du Parlement »*. Il n'avait pas tort, certes, mais il a cependant sciemment

- **L'Assemblée nationale**
- **reste issue essentiellement de catégories socioprofessionnelles supérieures.**

écarté un critère de représentativité des élus, celui de l'origine sociale. Le choix de ses candidats aux élections législatives a confirmé ce parti pris. Près de la moitié de novices en politique, la parité respectée, la moyenne d'âge en dessous de 50 ans et quelques-uns d'origine étrangère plus ou moins lointaine, mais une quantité infime d'ouvriers ou d'em-



ployés. Ces candidats lui ressemblaient, sans passé, sans culture politique, mais ni lui ni ses candidats n'incarnaient un renouvellement en termes de classe sociale. Au lendemain des élections législatives, le constat reste sans appel : l'Assemblée nationale reste issue essentiellement de catégories socioprofessionnelles supérieures. Je dois préciser ici que juridiquement, la représentation nationale n'est pas tenue de refléter l'état de l'opinion ni la sociologie du corps électoral et social. En effet, l'absence d'un quelconque mandat impératif la détache de toute obligation de ressembler à ses électeurs. Pour autant, l'emprise de l'élite sociale sur les mandats électifs in-

terroge forcément le député communiste que je suis. Notre démocratie reste marquée par des processus structurels de concentration sociale des leviers du pouvoir, processus que supporte un système éducatif extrêmement sélectif donnant à quelques-uns qui partagent la même origine géographique et sociale les mêmes parcours, le besoin de se consacrer aux affaires de la cité et au bien public. Cette déformation sociologique de la représentation nationale n'est pas sans conséquence. Elle entraîne une fragilisation de la légitimité des institutions parlementaires. Sans compter – et nous en faisons aujourd'hui l'amère expérience –

que les députés de la majorité, députés auto-proclamés du nouveau monde, sont pour la plupart des députés hors sol qui ignorent la réalité de la majorité des citoyens de notre pays dans les politiques publiques qu'ils accompagnent. Révolutionner le lien entre la population et le pouvoir politique est-ce réduire le nombre de parlementaires, comme le souhaite le Président Macron ? Pour quelle raison ? L'argument de la surreprésentation de nos concitoyens dans nos assemblées n'en est pas un. Réduire d'un tiers le nombre de députés aboutirait à un député pour 171 500 habitants, cela n'a pas d'équivalent au sein des démocraties européennes. Le président de notre assemblée nous garantit qu'il ne s'agit pas non plus d'abaisser le coût de notre démocratie. Alors, quel est l'intérêt de ce choix ? A leurs yeux, je ne vois qu'un intérêt : la stratégie de la confiscation du pouvoir. Avec moins de parlementaires, il y aura moins de possibilités d'être au contact des électeurs et moins de possibilités d'assurer une représentativité de qualité des territoires et des citoyens. Je dirai à la lumière de mon expérience personnelle que cela rendrait encore plus difficile le développement d'un pouvoir citoyen, plus difficile la volonté de dynamiser une démocratie active, plus difficile la mise en œuvre concrète d'ateliers participatifs et plus difficile pour les parlementaires progressistes l'accompagnement des luttes. Aussi, je n'étonnerai personne ici en dénonçant avec force le geste démagogique et populiste du Président Macron contre la re-

■ **Repensons les outils  
de la démocratie  
directe et les modalités  
de la participation  
politique.**

présentation nationale, un geste qui procède d'un antiparlementarisme primaire, un geste conforme à la conception hyper présidentialiste des institutions qui anime le Président Macron, mais aussi le président de l'Assemblée nationale. Alors, pour révolutionner le lien entre la population et le pouvoir politique, faudrait-il, comme le propose encore le Président Macron, une simple dose de proportionnelle ? Suffirait-il de restreindre le cumul des mandats dans la durée ? Je crois que pour redonner du souffle à nos démocraties, il faut de véritables mesures fortes, ambitieuses et, disons-le, révolutionnaires. Ambition que n'a évidemment pas le Président de la République qui ne cherche avec sa réforme qu'à renforcer les travers de la Ve République, avec une devise : renforcer le pouvoir exécutif déjà hypertrophié au détriment du pouvoir législatif déjà mal traité. Pouvoir exécutif d'un gouvernement qui ne tire pas sa légitimité des urnes. C'est pourquoi le gouvernement peut, comme c'est le cas aujourd'hui, être dominé par des experts, par des technocrates. Ceci ressemble-t-il à la population, comme semblait s'en soucier le candidat Macron ? Les mesures ambitieuses pour révolutionner le lien entre la population et le pouvoir politique sont nombreuses, cette introduction n'a pas vocation à les détailler. Avant de laisser la parole à ceux qui ont accepté de participer à ce colloque, j'avance quelques pistes parmi d'autres pour lancer le débat. Mettre fin à l'élection au suffrage universel direct du Président de la République. Inverser le calendrier législatif et, surtout, repenser et sans doute constitutionnaliser les outils de la démocratie directe et les modalités de la participation politique. ●



# Pensons une démocratie permettant à tous de participer

**BASTIEN FRANÇOIS**, professeur de droit constitutionnel à l'université Panthéon-Sorbonne

**N**ous allons devoir inventer une nouvelle société. Nous n'avons pas le choix, nous commençons à en être tous convaincus. Il ne faut pas simplement changer de régime ou améliorer la démocratie, il faut inventer une nouvelle société. Ce n'est pas tous les siècles que cela arrive. Nous savons aussi qu'inventer une société ne se fait pas que du haut. On invente une société que si tout le monde s'y met. L'enjeu constitutionnel, c'est d'abord de penser une démocratie permettant à tous de participer à ce chantier considérable qui va prendre des années et qui est très compliqué, car il va falloir inventer de nouvelles façons de produire, de consommer, de se déplacer, inventer une nouvelle conception de la richesse, de la propriété. Vu de la France, le premier obstacle, c'est la Ve République parce que dans sa pratique, elle a instauré un système politique fondé sur la verticalité, la concentration du pouvoir, l'impunité des dirigeants, la caporalisation des débats politiques, et inventer une nouvelle société dans ce cadre est tout simplement impossible. Nous sommes dans un système où nous confions le pouvoir pendant cinq ans à quelqu'un. On dit que c'est la rencontre

entre un homme et la Nation, et on voudrait croire que c'est ce qui va sauver le monde ou le changer. Mais même dans des systèmes très capitalistes, même dans les entreprises du CAC 40, cela ne fonctionne pas ainsi, on ne place pas quelqu'un tout seul au sommet du pouvoir, sans aucun contrôle. Nous allons

■ ***Nous allons  
devoir réinventer,  
construire  
une nouvelle  
démocratie.***

donc devoir réinventer, construire une nouvelle démocratie et c'est ce dont je vais vous parler. Je vais décrire quatre grands chantiers. Chantiers parce qu'il y a beaucoup de travail, il y a des solutions techniques, mais il faut en discuter. Le

premier chantier, le plus simple, est celui de la responsabilité. Nous sommes dans un système politique qui a échangé la stabilité des gouvernants contre le principe de responsabilité. Nous avons un pouvoir qui s'exerce de façon autoritaire, verticale, mais surtout sans contrôle. La solution à cela, c'est le régime parlementaire dans lequel on a un Premier ministre issu des élections législatives qui, à tout moment, peut être renvoyé. Je prendrai l'exemple d'un récent Premier ministre britannique qui a organisé un référendum sur le Brexit, qu'il a perdu. Il a dû démissionner immédiatement de son poste de Premier ministre,





mais également de son mandat de parlementaire, c'est-à-dire qu'il a tiré les conséquences de sa défaite. Nous avons eu un référendum en France sur la Constitution européenne, qui a été très largement perdu, mais le Président est resté en place comme si de rien n'était alors que c'est lui qui avait négocié ce traité. Il n'en a tiré aucune conséquence, il a changé son Premier ministre et ce traité constitutionnel a fini par être adopté sous une autre forme un peu

plus tard. Dans un pays européen lambda, suite à ce que l'on a appelé la fronde sous Hollande, le Premier ministre aurait sauté. Le Président de la République n'en a pas tenu compte avec le résultat que l'on sait. Nous avons donc un problème de la responsabilité, et une façon simple de clarifier beaucoup les choses, c'est d'instaurer un régime parlementaire. De ce point de vue, le problème n'est pas l'élection du

Président de la République au suffrage universel direct, 14 pays de l'Union européenne ont un Président de la République élu au suffrage universel, certains avec un pouvoir tout à fait équivalent au Président français, mais aucun n'exerce le pouvoir de cette façon. Ce n'est donc pas le suffrage universel direct qui produit la présidentialisation : le suffrage universel vient régulariser une pratique du Général de Gaulle depuis l'origine. Dans ce chantier, on pourrait mettre en place une série de mécanismes obligeant les dirigeants, les élus à rendre des comptes au regard de la confiance qui leur a été accordée au moment de leur confier un mandat. Le deuxième chantier est plus compliqué, c'est ce que j'appellerai le chantier de l'inclusion. Si on n'inclut pas tout le monde dans ce changement de la société qui est devant nous, on aboutira à une société invivable de technocrates, de super experts. L'inclusion est donc essentielle, sachant qu'elle a aussi à voir avec l'école, les inégalités sociales, etc. Il y a trois points sur lesquels on peut jouer. Le premier est la qualité de la représentation. Nous avons un énorme problème de représentativité en France. Au Parlement, on est revenu à un type de composition de la fin du 19<sup>e</sup> siècle en termes de représentation sociale. On est dans une situation de régression, même si on s'est amélioré du point de vue du genre et un peu amélioré du point de vue de l'âge. Le deuxième est la participation, qui est un sujet très compliqué. Il faut penser la question de la participation en termes de décision. Il faut de la décision dans la participation.

■ **Les gens  
sont éduqués,  
vous ne décidez  
pas derrière  
leur dos.**

Le budget participatif, par exemple, peut être un bon outil. En tout cas, on n'a pas le choix. La question de la participation est tout simplement liée aux transformations morphologiques de la population. En 1958, il y avait 180 000 étudiants en France, à la rentrée prochaine, ils seront plus de 2,6 millions. Les gens sont éduqués, ont accès à beaucoup d'informations, vous ne décidez pas derrière leur dos. Le plus compliqué, c'est de trouver de vrais outils qui ne produisent pas des usines à gaz, mais qui permettent de se mobiliser, qui ne produisent pas de nouvelles classes politiques de retraités qui ont du temps pour participer. Le troisième point est celui de l'interpellation citoyenne. Le préambule de la Déclaration des droits de l'homme parle de réclamation. Il faut introduire de la réclamation, c'est-à-dire la capacité des citoyens à intervenir, parfois même un peu brutalement, à faire irruption dans le politique. Par exemple, pouvoir inscrire une question à l'ordre du jour d'une assemblée parlementaire avec les parlementaires qui seraient obligés de répondre à cette question. Il y a là un mécanisme d'interpellation qui peut être extrêmement efficace, et qui peut s'appliquer à toutes les assemblées. Le troisième chantier est celui de l'agir local. Cette invention d'une nouvelle société va partir du bas, des territoires, des expériences. C'est la question de la démocratie locale. On a construit la décentralisation qui est le résultat de l'égoïsme des lobbies d'élus locaux. Cela a abouti à un empilement illisible, inefficace, qui coûte très cher et qui est très peu démocratique parce que jamais depuis les lois Defferre de 1982-83, on n'a posé la question de la démocratisation, et les collectivités territoriales sont pires que la V<sup>e</sup> République. Dans une mairie, un conseil régional, un conseil départemental, il y a confusion, par exemple, entre

l'exécutif et le législatif. L'enjeu est considérable et doit être articulé avec les questions de la représentation, de la participation, de l'interpellation et de la responsabilité.

Le quatrième chantier est le plus excitant intellectuellement, le plus novateur. C'est comment intégrer les générations futures dans la politique d'aujourd'hui. Nos façons de penser le système politique ont été inventées au 18<sup>e</sup> siècle et testées au 19<sup>e</sup>. On pensait avoir la maîtrise totale des ressources, on était dans la captation permanente des ressources, et le progrès scientifique allait nous permettre de conquérir encore plus le monde, de nous l'approprier. La politique était rythmée par les échéances électorales. Aujourd'hui, on commence à comprendre que nos décisions ont des effets à très long terme, des termes qui sont même impensables. Bure, par exemple, ce sont des termes impensables parce que personne n'a une expérience de 1000 ou 10000 ans. On est dans des horizons temporels qui dépassent très largement la capacité de l'humanité. Comment intégrer cela dans le politique? Nous proposons de transformer le

CESE en assemblée du long terme. En juillet, le Président de la République a proposé devant le Congrès de faire une chambre du futur, mais sans contenu. Nous avons rédigé un livre dans lequel nous posons la question de ce que serait une chambre du futur. Ce serait une troisième chambre parlementaire ayant une capacité d'interpellation et de veto sur les décisions du Parlement dès lors que ces décisions pourraient mettre en danger les générations futures. Jean-Luc Mélenchon estime à juste titre qu'il faut mettre dans la Constitution des normes sur la question de l'avenir, sur la question du climat, sur la question de l'environnement. Si nous pouvons être nombreux à porter cet enjeu consistant à faire de la politique en intégrant les contraintes du long terme, je crois que nous aurions avancé dans la démocratie et pour cette nouvelle société que nous allons devoir construire tous ensemble. ●



# Il n'y aura pas de **liberté** démocratique sans **liberté dans le travail**

**ROLAND GORI**, psychanalyste, professeur de psychopathologie

**L** Pour faire le lien avec l'intervention précédente, je citerai l'économiste Keynes : « *Nous serions capables d'éteindre le soleil et les étoiles parce qu'ils ne nous versent pas de dividendes* ». Je suis un peu hors champ de la question constitutionnelle et je vais plus particulièrement l'aborder à travers la question des métiers. Je plaide pour une émancipation par une nouvelle politique des métiers, car la démocratie doit d'abord pénétrer les mœurs et les coutumes. Après Montesquieu, Anna Arendt rappelait que les humains étaient gouvernés par des lois, mais aussi par des mœurs, des coutumes, et je dirais aujourd'hui des normes. Et ce d'autant plus que nous sommes dans une société de la norme, comme la nomme Michel Foucault, et que dans ce type de société, les lois s'intègrent dans le pouvoir des normes, avec le risque, si les normes sont totalement technocratiques, de tomber dans ce que Colin Crouch et d'autres philosophes appellent la post-démocratie. Il y a aujourd'hui, au sein même des peuples européens et notamment des élites, cette illusion d'une post-démocratie. Ce sont aujourd'hui les normes qui préparent les lois et ce, d'autant plus que les lois ont tendance à se dévaluer en circulaire de service, et c'est la raison pour laquelle elles

sont constamment réécrites. C'est-à-dire qu'elles ont un peu perdu leur caractère sacré. Dans les métiers, on assiste à une véritable normalisation de l'humain à marche forcée. On ne peut pas tout attendre de la loi, et si la VI<sup>e</sup> République ne s'insère pas sur les lieux de travail et dans les mœurs, on pourra voter toutes les lois que l'on veut, on ne sera pas en démocratie. La question est donc de savoir comment favoriser un renouveau démocratique des normes à partir des lieux où elles se fabriquent. Dans nos sociétés modernes, les normes de vie, les manières d'éprouver et de penser s'acquièrent d'abord sur les lieux de travail. Il ne faut pas oublier, comme l'a également montré Anna Arendt, que nous sommes dans une société dont le grand organisateur est le travail. Et il n'y a donc pas plus douloureux que d'être dans une société organisée par le travail et être sans travail. Il est extrêmement important de penser qu'il n'y aura pas de liberté démocratique si elle ne vient pas sur la scène professionnelle, pas de liberté politique, de renouveau de la démocratie qui ne passe par la restitution d'une liberté dans le travail, liberté qui a été confisquée par ce que j'appelle une curatelle technico-financière. La prolétarisation des métiers aujourd'hui est une



perte de liberté dans le travail, laquelle se diffuse comme perte de liberté dans le champ du politique. Nous sommes aujourd'hui face à une perte de liberté qui, au niveau politique, produit des citoyens *low cost*. Ils sont invités à voter ou à pétitionner, mais ils n'ont pas acquis ce désir de démocratie. Il faut donc renouveler le désir de la démocratie. C'est justement cette liberté dans les conditions d'exercice des métiers qui a été constamment remise en cause, et féroce, depuis au moins deux décennies par une logique gestionnaire, par une financiarisation généralisée des actes professionnels, la tarification à l'activité à l'hôpital, la logique d'audimat dans les

milieux de l'information et des médias, etc. Il faut en finir avec un mode d'évaluation, ce que j'appelle la néo-évaluation, qui passe par des procédures essentiellement formelles et quantitatives, et qui constitue une certaine manière d'éduquer l'humain ou plus exactement de le dresser, et de le dresser à perdre cette liberté dans son travail et, du coup, à perdre le désir de la démocratie. Aujourd'hui, dans tous les métiers, on assiste à une sorte de normalisation sur ce modèle de la valeur constituée comme résiduelle à des dispositifs d'évaluation quantitative et formelle, et qui ont constitué le cheval de Troie d'une logique de marché dans des

secteurs de la vie publique qui, jusqu'alors, en étaient exemptés, en particulier dans les services publics. Et ce qui se profile pour la SNCF est la suite logique de cette prolétarianisation. Il s'agit d'une contre-révolution. Cette contre-révolution symbolique qui a façonné tous les métiers, notamment tous ceux qui prennent en charge la vulnérabilité humaine, comme le soin, l'éducation, le travail social, a produit une nouvelle civilisation au travail, a fabriqué de nouvelles normes qui ont fini par être intégrées dans les nouvelles lois modifiant de ce fait la culture de service public. Nous voyons aujourd'hui la queue de la comète de cette normalisation qui a démarré il y a déjà quelques décennies. Pour parvenir à cette nouvelle civilisation néolibérale des mœurs, il a fallu faire en sorte que les professionnels qui assurent ces missions d'intérêt public soient court-circuités dans la mise en œuvre des changements qui affectent leurs services transformés en entreprise publique. Vous avez aujourd'hui des entreprises de soins, de production scientifique, et vous aurez demain des entreprises sociales, même l'assistance sociale auprès des plus pauvres est transformée aujourd'hui en lieu de profit et en entreprise sociale. Si cela ne change pas, il n'y aura pas de renouveau de la démocratie, de désir démocratique, de restitution de la liberté. Cette normalisation des professionnels s'est accouplée à une espèce de taylorisation des tâches, pas seulement concernant les ouvriers, mais tous les métiers. Ce modèle de taylorisation des métiers a permis une rationalisation et un contrôle de plus en plus serré des conduites professionnelles, même au plus haut degré de qualification. À l'hôpital, même les praticiens professeurs d'université sont aujourd'hui sous la férule de cette logique technico-financière.

■ **Cette perte de liberté dans le travail entame la démocratie et la confiance en la démocratie.**

Ils font des *burn-out* et ils ont envie de quitter le service public pour aller dans des cliniques privées. Le taylorisme, c'est ce qui a permis cette inscription d'une perte de liberté dans l'exercice de nos métiers et donc un déclin dans le désir de démocratie. Le taylorisme confisque la capacité de penser, de décider de tous les professionnels. Du temps de Taylor, cela permettait de quadrupler le rendement individuel. En échange, on recevait une prime supplémentaire pour le travail, sauf qu'aujourd'hui ce n'est plus nécessaire puisque le fait même de conserver son emploi est déjà une prime compensatoire à cet assujettissement, à cette soumission sociale dans le travail. C'est cette perte de liberté dans le travail qui entame la démocratie et la confiance en la démocratie.

Les normes ne s'acquièrent pas uniquement sur le lieu de travail, c'est ce que Pierre Bourdieu appelait des *habitus*, c'est-à-dire une prédisposition à penser ou à agir d'une certaine manière. Ces *habitus* passent des lieux du travail aux lieux sociaux, c'est-à-dire à la scène familiale, amoureuse, amicale. À partir de là, on va sur les sites de rencontre comme l'on va à un entretien d'embauche. C'est le même processus d'auto-chosification, d'auto-réification, c'est-à-dire de perte de liberté. C'est ce qui favorise le conformisme, le populisme aujourd'hui et peut demain rendre acceptable un régime post-démocratique dès lors que, par ailleurs, on lui proposera un hédonisme de masse. Ce système technicien d'organisation tayloriste et gestionnaire s'est généralisé à l'ensemble des métiers, c'est ce qui a impulsé l'*Appel des Appels*, mouvement initié début 2009, réunissant médecins, psychiatres, infirmiers, travailleurs sociaux, chercheurs, enseignants, magistrats, journalistes, acteurs de la culture, qui se sont insurgés

contre cette prolétarianisation de nos métiers qui passe par une espèce de conversion, et Macron est tout à fait emblématique de cette conversion religieuse à la curatelle technico-financière. Au niveau des lois, cela a abouti à la RGPP ou à la LOLF. Nous sommes donc dans une sorte de totalitarisme mou qui passe par ce biais des normes. Le projet politique du taylorisme, c'est l'individualisation des résultats – ce que l'on fait à l'université, à l'hôpital et partout –, c'est leur évaluation en pulvérisant le collectif. Pour appréhender cette dimension politique, je suis parti d'un bref passage du préfacier de la traduction française de l'ouvrage de Taylor qui dit globalement que l'économie, c'est comme les sciences naturelles, ce sont des lois dures. L'économie, elle, ne ment pas. Et il dit qu'elle établit des lois tout à fait inéluctables, que l'on ne peut pas contourner et que l'ont quand même essayé de contourner les Républiques, celle de 1789 comme celle de 1848. Les Républiques auraient donc voulu transgresser les lois naturelles de l'économie. C'est le message politique de ce qu'est le taylorisme, qui est un modèle antirépublicain, sauf qu'aujourd'hui il est installé dans les métiers et il est donc très difficile de le combattre politiquement. C'est un système de domination sociale qui résulte en partie de la libéralisation de la plupart des secteurs professionnels, dans le travail social auprès des plus démunis, à l'université, dans les hôpitaux, dans l'éducation, à la justice, à l'école, dans l'information et la culture. De nouveaux dispositifs d'intervention et d'évaluation sont mis en place pour assurer cette hybridation de la culture du public et de la culture du privé. Cela permet au pouvoir politique de Macron de nommer des ministres qui sont des représentants de la société civile, mais qui sont des technocrates. On va donc réduire le nombre de parlementaires puisque l'on va confier à des

commissions parlementaires le soin d'organiser les décrets d'application d'une loi qui aura déjà été prise. Nous sommes face à ce que le philosophe Walter Benjamin appelait une théologie. Convertir les métiers de cette manière est comme une conversion religieuse, elle procède des mêmes rituels, des mêmes cérémonies. Cette théologie propose d'allier compassion et efficacité, mais on oublie la phrase de Jaurès : le renouveau de la démocratie devrait donc passer aussi par la justice. Retrouver la justice, retrouver la dignité, retrouver la liberté, à commencer par celle que procure le travail. Aujourd'hui, il y a bien un modèle rhétorique d'une théologie entrepreneuriale, qui est exemplaire du macronisme, qui juxtapose en même temps une belle rhétorique d'humanisme et des pratiques sociales ultralibérales très féroces. Pour soi-disant moderniser la France, les nouvelles politiques s'alignent tout simplement sur les modèles de réformes des années 1980 de Ronald Reagan ou de Margaret Thatcher, ce que l'on appelle le néolibéralisme. Je crois que c'est parce que la gauche européenne n'est pas parvenue à déconstruire cette réification de l'homme au travail qu'elle a jusqu'à présent perdu la bataille contre le nouveau capitalisme globalisé, et qu'elle a fini par se trouver quelque peu discréditée par les peuples européens. La gauche européenne a participé à la construction d'un humain automate qui expulse de l'imaginaire collectif le projet d'un travail au cours duquel l'humain se réalise pleinement, s'accomplit dans le processus d'une œuvre. Pourtant, Marx nous avait enseigné que lorsque l'on produit, on ne produit

pas que des biens, que des services, on se produit en produisant et en se produisant on produit un type d'humanité. Jaurès disait que la démocratie ne devait pas s'arrêter aux portes de l'usine. La démocratie peut entrer à partir du moment où elle entre sur les scènes du métier, et faute d'entrer dans l'usine, dans les lieux professionnels, elle ne mobilise pas ce désir de démocratie. L'émancipation des servitudes sociales passe par une nouvelle politique des métiers, une politique restituant la dimension œuvrière au travail. Avec mes amis Charles Silvestre et Bernard Lubat, nous avons d'ailleurs écrit un manifeste des ouvriers en ce sens. Il faut mettre un terme à ce pitoyable management des humains par une curatelle technico-financière. Ce modèle de civilisation est en crise, les terrorismes, les racismes, les nationalismes, les populismes, les troubles géopolitiques divers témoignent de son échec et de sa crise. Il faut s'emparer de ce problème à bras le corps, d'abord en mettant un terme à la manière dont nous évaluons, aux évaluations quantitatives, procédurales et formelles. Pour parvenir à l'évaluation démocratique des services, il faut dépasser le seuil de l'utilité immédiate des économies budgétaires. Par exemple, des chercheurs d'Oxford ont récemment montré que les mesures d'austérité dans les hôpitaux britanniques ont produit une surmortalité de 30 000 personnes. Il faut faire rentrer ce chiffre dans l'évaluation, il ne suffit pas de voir quels sont les bénéfices des économies budgétaires, il faut aussi tenir compte du long terme. On a pu dire, par exemple

■ **Jaurès disait**  
 ■ **que la démocratie**  
 ■ **ne devait pas**  
 ■ **s'arrêter aux portes**  
 ■ **de l'usine.**

aussi, que si la France n'avait pas trop mal résisté aux crises de 2007-2008, elle le devait en partie à son modèle social. Il faut donc évaluer pas simplement en regardant le compteur, mais en tenant compte du long terme. Comment retrouver une liberté dans les métiers nous permettant de penser et de décider et ne pas tomber dans une sorte de gestion algorithmique des populations au travail ? Je ferai une proposition très concrète. J'ai récemment fait une conférence sur le thème « *la démocratie est-elle soluble dans le numérique ?* » Cette question est importante, car les nouvelles technologies devraient libérer du temps de travail.

Elles devraient, bien sûr, casser un certain nombre d'emplois, mais il faut aussi le prendre du côté non seulement de la création des emplois, mais peut-être aussi d'un changement dans la manière de travailler. On peut considérer que cette libération du temps de travail permet de rentabiliser davantage, de faire davantage de profits, et de tenir un peu plus les gens en laisse. La deuxième option consisterait à réduire le temps de travail, mais au risque de livrer les travailleurs aux jouissances matérielles immédiates, c'est-à-dire les inscrire dans une société de la consommation et du spectacle. En résumé, on vous donne un peu de plaisir dans le loisir pour vous subordonner davantage dans le travail, et c'est là où je propose une troisième solution. Ce temps libéré par le numérique pourrait nous permettre de prendre du temps pour une véritable évaluation, au cours de laquelle les gens pourraient parler ensemble. Vous avez beaucoup parlé de démocratie participative, mais il faudrait peut-être déjà la mettre en œuvre sur les lieux de travail. Parler ensemble veut dire échanger, faire des récits sur ce que l'on fait, sur ce que l'on fait ensemble, sur les relations que l'on a. On pourrait





libérer du temps politique en libérant du temps de travail sur poste. On peut rester dans l'entreprise, on peut rester dans l'université, dans l'école, dans nos lieux de travail, et consacrer une partie de ce temps à se restituer ce qui a été confisqué par la technocratie et le taylorisme, c'est-à-dire l'échange. Ce serait une véritable évaluation, qui pourrait aussi reposer sur des chiffres. Les chiffres doivent être là pour nous permettre de parler et pas pour nous faire taire. Cela renouvellerait le désir de démocratie et donnerait du temps pour que les gens puissent ensemble se parler, évaluer ce qu'ils font pour savoir si ce qu'ils font correspond bien aux finalités de leur métier. La manière de gouverner des humains est indis-

sociable de la manière dont les humains se gouvernent eux-mêmes, et le désir d'apprendre aux hommes à se gouverner eux-mêmes, qu'il se manifeste par la voie de l'éducation, du soin, ou du travail, a quand même d'abord lieu sur des scènes professionnelles, à commencer d'ailleurs par le travail scolaire. Face à la déshumanisation du travail, je pense que l'on peut trouver au cœur du politique les conditions d'une démocratie qui nous rappelle cette phrase d'Anna Arendt qui dit que « *la vraie liberté requiert la présence d'autrui* ». ●



# Pourquoi certaines catégories sont-elles invisibles ou inaudibles ?

ELEN RIOT, ethnologue, professeure à l'université de Reims

Merci de l'invitation qui est venue du Ssénateur Pierre Ouzoulias, avec qui j'ai manifesté contre la loi sur l'université. Quand il m'a proposé de venir aujourd'hui, j'avoue que j'étais un peu paniquée, car pour moi le parti communiste, ce sont des militants comme Jean Lejeune, qui est décédé le 18 février dernier, qui était le chef FTP du maquis de Haute Cornouailles dont je viens, comme Francine et Eugène Collobert, Rosa Le Hénaff qui a été déportée à Buchenwald, des jeunes qui n'avaient rien, qui sont partis dans le maquis, ont ensuite construit le programme du Conseil national de la Résistance et ont milité toute leur vie, comme beaucoup d'autres que je connais. Je voudrais dire aux militants sans doute communistes ici présents que je ne me sens pas à la hauteur de cet héritage admirable. C'est quelque chose que je défends en tant que chercheuse engagée. Un cheminot est intervenu tout à l'heure, et j'espère que ce qu'il défend pourra être défendu aussi. J'étudie la mondialisation et en particulier les organisations et les mouvements sociaux de l'intérieur, en étant dedans, et nous avons fait des propositions récemment pour faire face aux problèmes que

nous pose la globalisation, et en particulier le pouvoir de la finance. Certains de mes collègues dans la revue « *Esprit* » proposaient une entreprise de mission, et d'autres dans *le Monde* ont fait une suite de tribunes pour demander une commission indépendante, un comité des parties prenantes, soit introduite afin de réformer le code AFEP-MEDEF. Je pense que leurs propositions réformistes ne sont pas à la hauteur de la situation qui est celle de ce que nous appelons la transition, transition liée aux enjeux environnementaux et transition liée à la démocratie. Ce qu'ils proposent est diffi-

cilement compatible avec les enjeux qui nous attendent. Missions et commissions ne règlent pas, pour moi, le problème. Le problème est celui qui a été évoqué plusieurs fois de la représentation.

Les élites pensent de bonne foi

qu'elles représentent les intérêts de tous et que pour peu que ses membres débattent entre eux, ils vont pouvoir faire face aux changements qui sont de plus en plus rapides et de plus en plus radicaux. Ils ne mesurent pas à quel point les gens qu'ils représentent leur sont invisibles et leur sont aussi inaudibles. Pourquoi certaines catégories sont-elles invisibles ou inaudibles ?

- **Les élites pensent**
- **de bonne foi qu'elles**
- **représentent**
- **les intérêts**
- **de tous.**



Maurice Halbwachs est un auteur qui a beaucoup parlé de la mémoire collective, qui est beaucoup intervenu sur le type de société solidariste que nous voulons construire, avec une propriété sociale en commun. Il représente la société comme essentiellement concentrique, comme un feu de camp avec ceux qui sont tout près du feu, qui ont bien chaud, et tous les autres qui sont de plus en plus éloignés du feu. Robert Castel a dit à peu près la même chose en parlant de désaffiliation. Tant qu'on ne fait pas le lien avec tous ces gens éloignés du feu de camp, on peut toujours penser qu'on les représente, mais je pense que c'est une illusion. Il s'agit d'aller les rencontrer. Je suis sur le terrain la plupart du temps, je suis avec ces gens-

là et de ce fait, je n'oserais pas proposer de faire une entreprise de missions et des commissions supplémentaires pour régler les problèmes et faire en sorte que les gens de la finance soient plus gentils. Permettre à tous ceux qui sont éloignés du feu de camp de se rapprocher est compliqué, il n'y a pas beaucoup de place. Selon Albert Hirschman, économiste qui a fait beaucoup de politique de développement, la force de la démocratie, et notamment de la démocratie représentative qu'il défendait, c'est qu'il y a des conflits permanents, qu'elle est sans cesse en train de régler des conflits. Or, j'ai l'impression qu'actuellement les conflits sont plus insolubles qu'auparavant. Hirschman parle de conflit de

répartition, de partage, et aujourd'hui, on se retrouve dans des conflits identitaires, donc plus compliqués et même redoutables. Tellement redoutables que l'on va rester entre soi autour du feu bien au chaud et aller plus vite sur les décisions en évitant de donner la parole à ceux qui pourraient ne pas être d'accord. On nous dit que les gens ne vont pas voter, mais c'est un symptôme, ce n'est pas le problème. Le problème est plus profond, le problème, c'est ce que font les gens tous les jours, ce qu'ils disent aussi, ce qu'ils pensent. Aller voter représente quoi par rapport à ma vie? Comme il faut de la place pour tout le monde près du feu de camp, et qu'il y aura nécessairement plus de conflits à régler ouvertement, je propose trois actions de terrain. En tant que chercheure, j'ai milité dans le cadre du mouvement « *Science en marche* » initié en 2014 destiné à défendre la recherche publique. J'ai pris l'exemple du géographe français Élisée Reclus qui évoquait les sociétés savantes en disant, je cite : « *La République, c'est-à-dire la libre initiative des citoyens dans une société libre elle-même, ne s'instituera définitivement qu'après avoir pénétré dans les mœurs. Quand des groupes industriels, commerciaux, scientifiques, se seront formés de toutes parts, s'administrant eux-mêmes en toute indépendance et travaillant à leur guise, c'est en vain qu'on tentera de ramener l'humanité dans la vieille ornière de la sujétion. C'est pour cela que nous assisterons auprès de nous tous les hommes réfléchis en leur demandant d'encourager de toute leur force les œuvres dues – comme le*

- **L'abstention**
- **est un symptôme,**
- **ce n'est pas**
- **le problème.**

*sera le congrès géographique –, la libre initiative des sociétés ouvertes. Qu'ils laissent moisir les académies fermées, ces institutions monarchiques de pompe et d'apparat, ces sépulcres blanchis où l'on entend parfois comme un lugubre écho la voix d'un mourant chevrotant l'éloge mensonger de quelques morts. Ce sont les sociétés libres, les Républiques scientifiques ouvertes à tous qui ont pour elles la vie, la jeunesse et l'avenir* ». Ce sont les sciences

que nous avons défendues, et nous avons été auditionnés grâce au groupe communiste devant une commission sénatoriale qui se prononçait au sujet du crédit d'impôt recherche octroyant aux entreprises privées environ 6 milliards pour faire de la recherche et de l'innovation, et l'on constatait que pratiquement tous les dossiers présentés par les entreprises privées pour faire de l'innovation étaient retenus alors que lorsque nous présentons nos dossiers de recherche, environ 88 % échouent. Surtout, nous avons un taux de 25 à 50 % de précaires dans la recherche. Mes collègues étrangers sont à peu près dans la même situation. Cette précarité entraîne le syndrome des « *winners take all* ». Le chef de laboratoire qui, lui, est titulaire, fait travailler un grand nombre de précaires, qui ont pourtant fait quinze ans d'études, qui ont un doctorat, sur des contrats précaires sans cesse renouvelés. Lui touche des étoiles et sa progression de carrière est donc assurée, mais tous ceux qui ont travaillé pour publier l'article, déposer le brevet les premiers, ne reçoivent rien. Au final, certains d'entre eux se reconvertisent comme instituteurs, d'autres en guide touristique à Paris. Je m'engage aujourd'hui dans une coopérative, qui s'appelle Coopetic, dont l'objectif est de permettre à des auto-entrepreneurs de cotiser comme l'État devrait leur permettre de le faire. Je précise que 40 % de ceux qui ont un doctorat

en France chaque année sont étrangers et qu'ils vivent dans une grande précarité. La coopérative leur donne prise sur leur recherche, mais aussi sur leur vie. Nous nous inspirons de l'association Charles Gide et de l'Institut Godin, mais aussi des sept principes fondateurs de la coopérative définis par l'OIT, à savoir un engagement volontaire et ouvert, un contrôle démocratique de l'organisation par ses propres membres, la participation économique, l'autonomie et l'indépendance, l'apprentissage tout au long de la vie, la coopération avec les autres coopératives, et enfin l'engagement en faveur de la société. C'est une nouvelle façon de penser la recherche. On sait que la vie des coopératives est souvent très difficile et qu'elles ont donc une durée de vie assez courte, mais nous espérons que comme l'a fait l'État en créant la Sécurité sociale, on va pouvoir revenir à une structure soutenue par des fonds publics. Les experts sont souvent des consultants aujourd'hui et le monde des scientifiques est un peu réduit à celui du producteur de science et, comme chacun sait, le producteur n'est pas dans une bonne position aujourd'hui. En parallèle, nous poursuivons nos travaux de contre-enquête sur le crédit d'impôt recherche dans l'espoir de faire entendre que des fonds destinés à l'innovation devraient être réellement consacrés à la recherche. Ces enquêtes, ce travail sur l'économie politique, nous invitent aussi à réfléchir au fonctionnement des institutions. On voit ce que nos interlocuteurs ne voient pas et ne comprennent pas. Par ailleurs, je suis vice-présidente de l'association « *Le son des choses* » en Champagne-Ardenne, région du grand Est qui a un héritage lourd, celui de deux guerres mondiales, celui d'un passé ouvrier très difficile. Cette association fait de la collecte de mémoire orale, rencontre les personnes que, souvent, on n'entend pas, en particulier dans les quartiers ou les zones rurales

où des personnes peuvent transmettre leurs connaissances dans le domaine de la viticulture ou de l'agriculture, mais aussi des personnes qui peuvent parler de la vie de leur quartier. Souvent, Julien Rocipon et son équipe passent trois à quatre heures avec une personne. Il n'y a pas encore eu de financement pour recueillir et mettre à disposition cette mémoire orale. Les universitaires ont souvent des sources de première main, il n'y a pas d'espace public pour les mettre à disposition. Les universitaires sont face à l'urgence de publier dans les revues savantes, mais ils ne donnent pas les ressources de première main qu'ils ont utilisées, et on ne peut donc plus faire de contre-enquête, ce qui est un problème. Nous militons à ce sujet. Passer trois heures avec une personne, c'est autre chose que d'organiser une réunion pour faire de la participation. On est beaucoup plus proche du terrain, du territoire. Mon troisième engagement se déroule dans le cadre de la revue « *Babel heureuse* ». J'écris de la poésie pour défendre la beauté du monde. Nous sommes des militants, il y a des choses contre lesquelles nous protestons, mais nous sommes pour défendre, par exemple, les rivières de France, car on constate malheureusement une tendance à les rayer de la carte en confiant leur recensement aux agriculteurs de la FNSEA. Je pense que la poésie, et notamment l'échange de poésie par la traduction avec le monde entier, est une manière de célébrer la vie et la beauté du monde et d'expliquer pourquoi nous nous opposons à certaines décisions qui l'oublient. ●

# Il faut définir des axes de combat contre la présidentialisation de la vie politique

**PIERRE LAURENT**, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF

Nous débattons depuis le début de l'après-midi d'un sujet dont on voit bien l'énorme champ de discussions qu'il ouvre sur la réinvention de la démocratie. Or, nous nous dirigeons vers une révision constitutionnelle sans aucun débat public dans le pays. Cette initiative est la première initiative publique ouverte sur cette question, alors que la révision constitutionnelle a été mise à l'ordre du jour par le Président de la République lors de son discours au Congrès et que des commissions en cercle fermé ont été organisées par le président de l'Assemblée nationale et du Sénat. Pour moi, le sens de ce colloque, au-delà de toutes les idées que nous aurons échangées aujourd'hui, doit d'être un signal politique pour mettre fin à la politique du secret qui est en train de s'organiser sur la révision constitutionnelle. On ne peut pas laisser le pays se diriger vers une révision constitutionnelle

■ **La première vertu de ce colloque est d'être une alerte démocratique.**

discutée par quelques dizaines de personnes, qui aboutira au cœur de l'été sur un projet à peu près bouclé et sur lequel on demandera à quelques-uns de discourir et à quelques parlementaires de l'amender, sans doute à la marge, puisque tout est fait aujourd'hui pour qu'un consensus parlementaire largement majoritaire

se fasse autour de cette révision constitutionnelle entre la droite, En Marche et le Président de la République, sans aucun débat public. La première vertu de ce colloque est pour moi une alerte

démocratique qui devrait nous conduire à tous considérer que cette question ne peut pas rester en l'état, en circuit fermé, et que tout ce que nous disons sur la nécessité de réinventer la démocratie, nous devrions commencer par tenter de l'appliquer à cet objet et ne pas les laisser réviser une chose aussi importante que la Constitution dans ces conditions. J'entends et je partage tout ce qui est dit sur le champ



important qu'il faut traiter, et les propos qui relativisent la question institutionnelle ou constitutionnelle dans l'ensemble du champ démocratique qui doit être refonder. J'alerte quand même en disant que ce n'est pas une raison pour banaliser la question constitutionnelle au moment où le pouvoir est en train de vouloir y toucher assez profondément. Un des problèmes est que nous ne nous occupons pas suffisamment de ces questions, nous n'en fai-

sons pas suffisamment des grandes questions politiques. La présidentialisation de la vie politique a des effets très structurants sur la manière dont tout le monde vit la politique, s'investit en politique ou se désinvestit pour délaissé des pans entiers de celle-ci. Quand 15 % de gens s'abstenaient aux élections législatives en 1978 et qu'ils sont aujourd'hui plus de 50 %, cela signifie que nous avons quand même changé de régime dans des

institutions qui se ressemblent. Cela a donc des conséquences très lourdes et on ne peut pas laisser le pouvoir s'avancer plus avant dans une direction de confiscation sans penser que cela aura de nouveaux effets structurants. Il faut donc s'emparer de ces questions et s'y investir. Je pense que nous devons porter des actes de rupture avec la présidentialisation, qui est en fait une confiscation extrême des pouvoirs. Il faut bien voir qu'aujourd'hui, le niveau d'amendement du Parlement sur les textes qui nous parviennent est extrêmement faible, c'est-à-dire que 90 % de ce que décident le Président de la République et le cercle gouvernemental qui l'entoure, devient en l'état la loi. On est donc dans un système de confiscation et de concentration incroyable, c'est un anachronisme dans nos sociétés, et tout cela au profit de la technocratie. On parle beaucoup du coût du Parlement, mais personne ne parle de l'immense inflation de l'appareil d'État autour de la présidence de la République, qui double tous les ministères, qui crée des commissions, qui confie des dizaines de missions. Il y a des centaines, des milliers de gens qui ne travaillent que pour le Président de la République et dont personne ne parle. Cette confiscation est rendue aujourd'hui invisible à la majorité des citoyens et pourtant elle est profondément antidémocratique. Elle nous fait courir des risques démocratiques et, au-delà, des risques sociaux, humains, sanitaires, etc. Il faudra nous expliquer comment un homme, même entouré de cercles technocratiques, mais privé de l'expertise citoyenne

extrêmement féconde dans la société d'aujourd'hui, peut être plus intelligent que tout le monde pour résoudre des problèmes qui doivent consister à inventer une nouvelle société. Ce fonctionnement est donc une aberration et d'ailleurs se développe dans le monde, car les régimes qui ont de l'importance dans le monde en termes de moyens fonctionnent avec des dimensions autoritaires croissantes. Ce risque démocratique n'est donc pas simplement national, mais européen et mondial. Il faut définir des axes de combat contre la présidentialisation de la vie politique. Il y a des mesures concrètes, comme mettre fin au 49.3, ne pas laisser banaliser le recours aux ordonnances qui est un contournement supplémentaire du

- *Il faut revoir revoir*
- *les mécanismes de construction politique*
- *en donnant une place*
- *tout autre aux citoyens.*

Parlement, porter des propositions de retour du pouvoir dans les mains du régime parlementaire, la présidence du Conseil des ministres par le Premier ministre et non pas

par le Président de la République, et beaucoup d'autres qui doivent organiser le retour véritable à un régime parlementaire, le découplage des élections législatives et présidentielles, soit pour aller vers un septennat non renouvelable pour le Président de la République, soit en continuant à reposer la question de la suppression de l'élection du Président de la République au suffrage universel. Deuxième idée, je pense qu'il faut repenser totalement la démocratisation des assemblées représentatives et la modification de leur composition, revoir profondément les mécanismes de construction politique en donnant une place tout autre aux citoyens dans ces processus. Des propositions portant à la fois sur le changement de l'Assemblée nationale, de sa composition, de son élection à la proportionnelle, des conditions dans lesquelles on peut ou non exercer un mandat. Macron a beaucoup fait de discours sur le nou-



veau monde de l'Assemblée nationale. Mais la proposition qu'il met aujourd'hui sur la table de réduire le nombre de parlementaires pour donner soi-disant plus d'assistants à chacun des parlementaires équivaut à la professionnalisation extrême de la vie politique alors qu'il faut aller, à l'inverse, vers une diffusion de l'exercice du pouvoir partagé dans la société. Il faut combattre l'idée de la réduction du nombre de parlementaires, qui est aussi l'idée de la réduction du nombre d'élus et de représentants dans toute la société. Si on laisse faire, on va dans les quelques années à venir supprimer un tiers des parlementaires, supprimer des dizaines de milliers d'élus locaux avec la restructuration territoriale, et tous ceux que l'on va supprimer sont des élus qui ne touchent aucune indemnité. Dans le même temps, on est en train de supprimer, en application des ordonnances, des dizaines de milliers, voire plus, de représentants syndicaux dans les entreprises. Quand on met tout cela bout à bout, se dessine une attaque frontale contre le maillage démocratique du pays. N'acceptons pas comme une évidence, quels que soient les sondages publiés, l'idée selon laquelle les Français sont favorables à la réduction du nombre de parlementaires. Les Français n'ont pas débattu de cette question. Avec un parlementaire pour plus de 100 000 habitants, ce qui sera le cas si on réduit leur nombre d'un tiers, nous serons le seul pays européen à dépasser ce seuil. Même aujourd'hui avec un parlementaire pour 72 000 habitants, nous sommes un des pays les plus hauts d'Europe en termes de nombre de parlementaires par habitant. Nous ne sommes donc pas dans un système d'inflation législative, nous avons un maillage démocratique relativement important grâce aux communes, et c'est l'ensemble de cet édifice qui est attaqué. Il faut donc se battre sur cette question et en même temps repenser profon-

dément tout ce qui concerne l'initiative citoyenne et les mécanismes de production et de co-élaboration citoyenne des lois, entre les élus, les représentants, les acteurs sociaux, etc. Troisième idée, il y a un nouveau champ à ouvrir, celui de la démocratie économique et sociale. Non seulement nous sommes dans une situation qui n'est pas satisfaisante du point de vue du pouvoir des salariés dans les choix et du pouvoir des citoyens, des consommateurs sur tous les grands sujets de société, mais toutes les attaques portées actuellement vont réduire cela. On le voit, comme je l'ai dit, sur les droits syndicaux, on le voit sur les services publics qui vont conduire à une situation de retrait massif de la possibilité d'intervention des citoyens sur la création de la politique dans la société. Dans beaucoup de cas que nous ne dénonçons pas suffisamment, nous sommes confrontés à des situations aberrantes. Dans l'affaire de Lactalis, par exemple, nous sommes dans une situation de quasi-monopole d'un groupe dirigé par une des plus grandes fortunes françaises, qui refuse d'aller à Bercy. L'ancien ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll dit qu'il n'a pas pu le rencontrer pendant cinq ans. Cet homme dispose d'un pouvoir considérable, fait régner la terreur dans son entreprise où il est très difficile de se syndiquer, et il a un pouvoir énorme sur un aliment essentiel du quotidien. Où est la démocratie face à une situation comme celle-là ? ●

# Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution

NICOLE BORVO COHEN-SEAT, ancienne sénatrice PCF de Paris et présidente du groupe CRC

Nos institutions totalement antidémocratiques n'ont fait qu'être confortées par les réformes qui se sont succédées depuis le coup d'État institutionnel de 1958, et habillées pour permettre aux citoyens de les accepter. En abaissant le Parlement, en renforçant l'exécutif, en n'accordant aucun droit ni pouvoir aux citoyens. Depuis 1981, il n'y a eu aucun droit nouveau pour les citoyens et les salariés. Ce caractère antidémocratique n'a donc fait que se renforcer. Comment peut se faire un bouleversement ? Je me réfère aussi à 1793 parce que la gauche s'est beaucoup inspirée de cette constitution mort-née. L'article 28 du préambule stipulait : « *Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures* ». C'est une très belle affirmation, mais malheureusement personne ne s'y réfère aujourd'hui, car qui va convoquer une constituante ? Peut-être

■ **Chez les citoyens eux-mêmes s'exprime la nécessité de transformer les institutions.**

quelqu'un qui accéderait au pouvoir prochainement, mais ce n'est pas encore inscrit. En revanche, il est clair que chez les citoyens eux-mêmes s'exprime la nécessité de transformer les institutions en les rendant beaucoup plus démocratiques. La gauche, y compris les communistes, a proposé, par exemple, de transformer la 2<sup>e</sup> chambre. Nous avons longtemps été favorables à la suppression du Sénat tel qu'il est depuis toujours, c'est-à-dire un frein à l'Assemblée nationale élue au suffrage universel. C'est la tradition du Sénat en France, ce n'est pas une 2<sup>e</sup> chambre représentative, il est là pour freiner les ardeurs du peuple, de l'Assemblée élue au suffrage universel. Mais l'expérience a montré que l'on pouvait imaginer une autre composition du Parlement, soit représentative des territoires décentralisés, soit représentative des assemblées citoyennes de base que nous proposons depuis très longtemps, et ayant des pouvoirs, c'est-à-dire pouvant empêcher que



tel ou tel dispositif législatif aboutisse. Les citoyens essaient, demandent plus d'autonomie, pour s'autogérer dans certains cas, ils créent des collectifs. Par exemple, il s'est créé des collectifs pour venir en aide aux réfugiés, contre le pouvoir. Ils n'ont pas attendu que la Constitution leur en donne le pouvoir et que les partis politiques leur disent de le faire. Puis à travers des initiatives comme Nuit debout, les gens se sont mis à parler politique alors

qu'on les disait totalement dépolitisés. Il faut que tout cela converge, mais on ne peut pas dire que les gens refusent de s'impliquer. Il se crée des auto-organisations du travail en dehors de la Constitution. Il faut prendre en compte ce qui se passe réellement pour sortir d'un système bloquant tel qu'il existe, qui donne tout pouvoir à l'oligarchie politico-financière que Macron incarne parfaitement. Sur la réforme constitutionnelle, c'est

plus compliqué, car compte tenu des problèmes que rencontre Macron, il va sans doute faire appel au référendum en supposant que les gens voteront pour ces mesures. Faire de telles modifications sans référendum, sans que les citoyens aient à se prononcer, c'est-à-dire sans débat public, est de toute façon catastrophique. La démocratie participative signifie délibérer, mais aussi exercer du pouvoir. Il faut qu'à un moment donné, la démocratie délibérative aboutisse à une décision majoritaire, que les gens échangent, et que les choses bougent. Rappelez-vous 2005. Le référendum sur le traité européen a été décidé par le Président de la République puisqu'il n'existe pas d'autre possibilité aujourd'hui en France. Au départ, il a été décidé parce qu'il était évident que les citoyens voteraient oui. Mais le débat public, qui a duré assez longtemps, a permis de faire émerger un vote inverse à ce qui était prévu. Ce qui a été évidemment insupportable, personne n'en a tenu compte et on n'a même pas fait une campagne pour un référendum sur le traité de Lisbonne. Aujourd'hui, deux questions se posent : celle de la réforme constitutionnelle et celle du statut de la SNCF. On considère que les services publics sont vraiment un pilier de cette République. Ils ont pris des coups, mais ils sont inscrits dans la Constitution et il est possible d'avoir un référendum sur les services publics. Il faut un vrai débat public sur l'avenir de la SNCF. Les gens seraient prêts à brader le statut de la SNCF, mais en même temps, ils veulent un service public pouvant les conduire en

■ **Les services**  
 ■ **publics sont un**  
 ■ **des piliers de notre**  
 ■ **République.**

train n'importe où sur le territoire. Le débat pourrait permettre de résoudre cette contradiction et de montrer qu'il ne peut pas y avoir de service public sans des agents ayant un statut public. La démocratie se gagne en faisant de la démocratie. Je terminerai en prenant l'exemple de Marie-Hélène Bacqué qui a fait l'expérience de la démocratie participative en Seine-Saint-Denis. Les gens participent, on leur demande leur avis sur tel projet d'aménagement urbain dans les quartiers dits défavorisés, mais ils estiment qu'on leur demande leur avis sur des projets élaborés par des experts et ils veulent être eux-mêmes experts parce qu'ils ont l'expertise du vécu de ces quartiers. Il faut donc réfléchir pour être capables d'amener ces transformations démocratiques. ●



# La VI<sup>e</sup> République, une proposition révolutionnaire qui refonde notre rapport à la règle du jeu démocratique

UGO BERNALICIS, député LFI du Nord

**N**ous avons proposé de passer à une VI<sup>e</sup> République et les gens ont dit oui, mais si c'est juste pour changer le chiffre à quoi bon ? Pour moi, il y a deux choses dans cette VI<sup>e</sup> République, le fond et la forme, la manière dont on passe de la V<sup>e</sup> à la VI<sup>e</sup> République. Je pense que les fins impliquent les moyens et que l'on ne peut pas décider d'une VI<sup>e</sup> République dans un colloque, que l'on ne peut pas décider d'une VI<sup>e</sup> République à une dizaine autour d'une table, comme ce fut le cas en 1958. Après quoi on organise un référendum et soit on accepte, soit c'est de nouveau le chaos. Il faut co-construire, et aujourd'hui, nous avons des outils à notre disposition qui nous permettent de le faire, sauf un élément essentiel qui est la question du temps, de qui possède le temps et qui a le temps de le faire. On le voit bien dans nos propres organisations politiques, si on n'est pas étudiant ou retraité, le niveau d'implication est tout de suite différent. Moi qui ne suis plus étudiant, mais jeune élu et jeune papa, mon rapport au temps et à mon implication pour participer à tel ou tel

colloque ou à tel ou tel passage médiatique, s'ajuste en fonction du temps contraint qui est le temps familial. J'ai l'impression qu'on est dans une pensée un peu pessimiste consistant à dire que de toute façon personne ne détient la vérité, qu'on ne peut pas savoir quelle est la bonne recette, la bonne solution. Dont acte, mais à un moment donné, il faut bien que l'on propose des choses, que l'on donne des perspectives aux Françaises et aux Français, aux citoyennes et aux citoyens, sur cette offre de société que l'on appelle de nos vœux plus démocratique, plus écologique, plus sociale. C'est là que la proposition au départ institutionnelle de passer à une VI<sup>e</sup> République devient une proposition révolutionnaire au sens où elle refonde notre rapport à la règle du jeu démocratique. Sur la forme, l'idée est de convoquer une assemblée constituante, laquelle, dans la tradition des précédentes assemblées constituantes, ne serait pas composée des membres actuels de l'exécutif, de l'Assemblée nationale et du Sénat, et comprendrait une part de personnes tirées au sort.



Pendant le vote sur la composition de l'assemblée constituante, on pourrait voter à la fois pour des personnes, mais aussi pour le tirage au sort, et ce sont les électeurs qui définiraient la proportion de gens tirés au sort dans cette future assemblée constituante. Il ne faut pas oublier que la démocratie n'est qu'un moyen, c'est juste la décision d'une majorité contre une minorité, l'objectif reste quand même la République, l'intérêt général, notre bien commun et notre vivre ensemble. Quelqu'un a

évoqué l'exemple de la Suisse, mais il ne faut pas oublier que les Suisses, entre autres, ont aussi voté la non-augmentation du SMIC par ce même procédé. Le vote ne se suffit pas à lui-même. On donnerait deux ans à cette assemblée constituante pour réfléchir à ce que serait la nouvelle règle du jeu. Il semble important de donner du temps à cette assemblée constituante pour ne faire que cela, rédiger la nouvelle constitution qui serait au final soumise au peuple par référendum.

Sur le fond, cette VI<sup>e</sup> République doit comporter des éléments importants. En finir avec la monarchie présidentielle de la V<sup>e</sup> République semble être une évidence. Construire un régime parlementaire, plutôt monocaméral, constitué d'une seule chambre, me semble aussi être évident. Mais une chambre avec peut-être davantage de députés. La Constitution de 1793 ne fixait pas un nombre de parlementaires, mais fixait un ratio. Chaque fois qu'il y a entre 39 000 et 41 000 âmes, il y a un député. Si on faisait cela aujourd'hui, il y aurait 1 650 députés. Peut-être qu'à 800 ou 900 on pourrait trouver un point d'équilibre intéressant. Il faut également constitutionnaliser les biens communs, le droit à l'eau, la règle verte, c'est-à-dire qu'on ne prend pas plus à la terre que ce qu'elle est capable de renouveler. C'est du coup beaucoup plus compliqué de fabriquer un certain nombre d'objets du quotidien, mais c'est aussi un défi technique et intellectuel. Le droit au travail, le droit au logement, etc. Cette VI<sup>e</sup> République doit évidemment avoir sa part de contrôle citoyen, de contrôle direct. C'est l'équilibre entre un régime représentatif et une démocratie plus directe. Et c'est la proposition de révocation des élus, qui peuvent être révoqués en cours de mandat, du Président de la République au conseiller municipal. Cela en fixant un pourcentage de la population, du corps électoral qui, par voie de pétition, de signature, pourrait demander de révérifier que c'est bien tel élu qui la représente ou pourrait en choisir un autre. Nos propositions se retrouvent même

- **En réalité, de nombreuses**
- **recherches ont déjà été**
- **faites, de multiples**
- **propositions existent.**

dans des documents de l'Assemblée nationale, dans les fameux ateliers secrets convoqués par l'autocrate de Rugy. J'ai participé à l'atelier sur le numérique et la démocratie. Cet atelier propose de constitutionnaliser le droit d'accès à internet et au numérique, idée intéressante et dans l'air du temps, de remettre en place un droit de pétition auprès des assemblées, de mettre en place un ordre du jour citoyen, de mettre en place le référendum d'initiative partagée, mais plutôt à l'initiative citoyenne, c'est-à-dire ne pas avoir d'abord les parlementaires puis les 4 millions de signatures, mais envisager le contraire, de mettre en place des questions citoyennes au gouvernement de façon hebdomadaire, de mettre en place un processus d'amendement citoyen dès la phase d'étude des textes en commission, le tirage au sort dans le cadre de l'élaboration de la loi, de mettre en place un veto citoyen sous forme de référendum. En réalité, de nombreuses recherches ont déjà été faites, de multiples propositions existent, arrêtons de chercher de nouvelles recettes magiques, il faut maintenant se mettre en mouvement pour donner à voir une autre société à nos concitoyennes et à nos concitoyens. ●





# Les élus ne peuvent pas toujours se cacher derrière les institutions pour refuser d'agir

**BARBARA ROMAGNAN**, ancienne députée du Doubs, Génération. S

Je suis d'accord sur la dimension institutionnelle avec toutes les propositions qui ont été faites. Quelques-unes méritent d'être débattues. Je suis extrêmement réservée sur la question du nombre de parlementaires. Je vois bien quelles sont les intentions du Président de la République, mais je pense que le mieux est de ne pas se concentrer sur cette question pour ne pas avoir l'air de défendre ses intérêts pour ceux qui les ont encore et d'autres qui voudraient les reprendre. J'ai une interrogation sur la question du mandat révocable. Je vois bien les intérêts que cela représente et j'en partage beaucoup. Je me dis que c'est quand même un problème si tous les ans on est susceptible d'être mis dehors, parce que la politique demande du temps. J'ai voté, par exemple, contre l'État d'urgence et j'aurais pu être mise dehors, je trouve que c'est dommage. Cela a juste été retardé de deux ans. Concernant la question du mandat non renouvelable du Président de la République, je ne sais pas si cela doit être un mandat de cinq ou de sept ans,

■ *Sur la question du cumul des mandats, on n'a pas besoin d'attendre la loi.*

renouvelable ou pas, mais je pense que défendre cette proposition alors même que soi-même on enchaîne trois, quatre ou cinq mandats de suite, cela ne nous rend pas très crédibles. Je conviens que ce n'est pas exactement la même chose, mais c'est vraiment un enjeu. Je suis d'accord avec presque toutes vos propositions institutionnelles, je suis pour le tirage au sort et la proportionnelle intégrale, et je partage pleinement ce qu'a dit Ugo Bernalicis sur le fait qu'il y a ce que l'on propose et la façon dont on le propose. Mais je pense aussi qu'il faut faire tout de suite ce que l'on dit, et il y a beaucoup de choses que l'on peut déjà faire. Sur la question du cumul des mandats, par exemple, on n'a pas besoin d'attendre la loi. Il y a un enjeu de crédibilité essentiel, car si l'on ne montre pas, y compris en acceptant de prendre un peu des risques, que les propositions que nous faisons, nous nous les appliquons à nous-mêmes avant d'être obligés de le faire, je pense que l'on est moins crédibles. De même que le faire tout de suite. Combien



de mandats de suite et combien de mandats en même temps ? Je pense que c'est un en même temps, mais je ne suis pas opposée au fait qu'il puisse y en avoir deux, tout cela est à discuter. Si on le fait tout de suite, on participe du renouvellement de la politique et on met en œuvre immédiatement déjà la VI<sup>e</sup> République. On peut parler de la VI<sup>e</sup> République, on peut discourir, et beaucoup de gens savent le faire très bien, mais on sait aussi que le moment où

elle sera mise en œuvre n'est pas pour tout de suite. Quand bien même en 2022, Jean-Luc Mélenchon, Charlotte Marchandise, Cécile Duflot, Benoît Hamon, gagneraient la présidentielle, il n'est pas certain que ce soit pour tout de suite. Il est bien de proposer cette perspective, mais il faut faire tout de suite. Sur la question du vote, on dit que c'est un régime présidentiel et que les députés votent comme un seul homme, mais rien ne nous



oblige à faire comme le Premier ministre a dit. Je prendrai l'exemple du traité budgétaire européen sur lequel nous avons dû nous prononcer au début du mandat, en 2012. François Hollande s'était engagé à renégocier le traité. Je veux bien admettre qu'il y a différentes façons d'estimer que ce traité a été renégocié ou pas, je considère qu'il ne l'a pas été. On peut même dire qu'on ne pouvait peut-être pas faire mieux que ce qu'il a obtenu. Soit. Je ne le pense pas, mais je trouve que ce n'est pas indigne de le dire. Ce que je n'ai ni compris ni accepté, c'est le fait d'insulter quasiment tous ceux qui s'apprêtaient à voter contre. Ce n'était pas un point de vue inimaginable. Je ne parle même pas du fond politique, mais de la question démocratique. Ce qui m'a le plus choqué, c'est des camarades croisés dans les couloirs me disant que j'avais raison, mais expliquant qu'ils subissaient trop de pression, souvent des camarades qui voulaient être des candidats à la prochaine cantonale. Quand on vient d'être élu pour cinq ans, qu'on touche 5 000 euros par mois, que l'on considère que c'est cela qu'il faut faire et qu'on ne le fait pas, c'est un problème. Le changement des institutions est une question majeure parce qu'il faut que l'on change les conditions dans lesquelles la politique est faite, parce que c'est aussi une façon de changer les gens, mais on ne peut pas non plus se cacher derrière les institutions. On vote comme on veut, on est libre. C'est la raison pour laquelle je suis extrêmement réservée. J'ai rencontré des camarades de la France Insoumise au

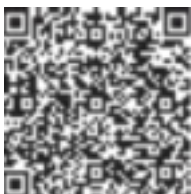
■ **Le changement  
des institutions  
est une question  
majeure.**

moment des législatives, et ils m'ont montré la charte. Dans cette charte, je faisais déjà tout, je pouvais donc continuer à la défendre. Il y a une seule chose que je ne voulais pas faire, c'est de voter à l'Assemblée nationale comme Jean-Luc avait dit de voter. Je caricature un peu. Je pense qu'on peut tout de suite pratiquer un certain nombre de choses, c'est une façon déjà de changer la société et la politique, cela nous change nous-mêmes, et puis cela nous crédibilise auprès de la population. Autrement, on a juste l'air de discourir. On peut préférer notre discours à celui d'autres que nous, et les discours sont importants, mais je ne vois pas pourquoi les citoyens, de façon durable, nous feraient davantage confiance qu'aux autres. Je terminerai en faisant remarquer que Macron ne nous empêche pas de nous appliquer à nous-mêmes ces règles en termes de répartition du temps de parole. C'est un enjeu démocratique important qui peut être mis en pratique. ●





Remerciements :  
**Marc Hainigue, Maeva Jouglet**



Seul le prononcé fait foi. Retrouvez les vidéos des interventions des participants sur [senateurscrce.fr](https://senateurscrce.fr)



UNE VOIX DIFFÉRENTE  
*au Sénat*



**l'Humanité**  
LE JOURNAL DU PEUPLE